

Afrique Environnement

MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE



CEEAC LES ELEPHANTS EN VOIE D'EXTINCTION!

N° ENR. 054/MCRP/DGAI/DPE

Avec le soutien de



Agence canadienne de développement international

Canadian International Development Agency



REED+ EN AFRIQUE CENTRALE :
L'UICN MOBILISE LES
ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE...



GESTION DU CARBONE DANS LES SYSTÈMES FORESTIERS ET
AGROFORESTIERS TROPICAUX :
UNE APPROCHE DURABLE DANS LA LUTTE ET
L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
DANS LE BASSIN DU CONGO

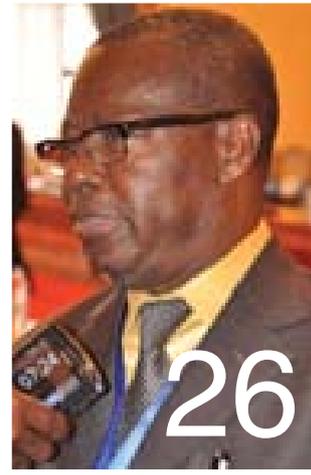
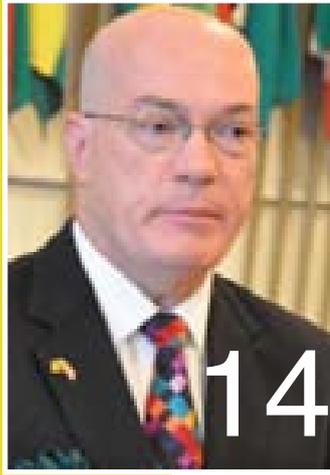


الخطوط الملكية المغربية
royal air maroc

Les ailes du Maroc

PLUS DE 1500 VOLS HEBDOMADAIRES
VERS PLUS DE 80 DESTINATIONS
À TRAVERS LE MONDE





Magazine Bimestriel, d'analyse et de politique environnementale, Siège Brazzaville Congo

Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05 29
E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr
info@afriquenvironnementplus.com
www.afriquenvironnementplus.com

Directeur de la Publication
Raoul SIEMENI

Directeur des Projets et de la formation
Brice Severin PONGUI

Coordonnatrice
Marie Danielle NGO NGUE

Rédacteur en chef
Wilfrid LAWILLA

Chargé de la communication
Robert NGOUMA

Rédaction générale
Raoul SIEMENI
Marie Danielle
Wilguette EZNEZ
Oriane BAYENDELA
Nathalie MITOAMONO
Wilfrid LAWILLA

Secrétariat de Rédaction
Marie SIEMENI
Milene MIMISSIE
Orly

Superviseur de correction
Bonne Année MATOUMONA

Representants Cameroun
Winnie KITIO

Partenaire : Energie 2050
Stéphane POUFFARY

Mise en page et Graphisme
• Houseperfect/Trésor NGANDU K.D
tresorng7@gmail.com

Photographe
Carine OYOMA

Service Technique
Bernard TCHOKOTE

32 POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

- Stratégie genre en matière de REDD+ et adaptation aux changements climatiques en Afrique centrale
- La 1ère Conférence Africaine des Forêts Modèles à Yaoundé
- Participation de la société civile au processus REDD+ au Cameroun

36 DOSSIER SPECIAL

Gestion du carbone dans les systèmes forestiers et agroforestiers tropicaux
Une approche durable dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Congo



www.afriquenvironnementplus.com



afenvironnementplus@yahoo.fr



Agence canadienne de développement international

Canadian International Development Agency

SOMMAIRE

SOUS LE HAUT PATRONAGE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

LE MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



ORGANISE :

LE FORUM NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Thème

MAITRISER L'AVENIR DANS LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Brazzaville, du 23 AU 26 AVRIL 2013



BONNE GOUVERNANCE





Edito

Le combat continue ...

Les questions de sécurité, de développement durable et du braconnage sont des sujets brûlants de l'heure sur le continent Africain. Ces questions ont fait l'objet, ces dernières semaines, de rencontres, réunions, séminaires et autres activités dans la sous-région d'Afrique centrale. Pas de répit pour les experts et les politiques.

Conscients de la situation que vit la sous-région, les pays regroupés au sein de la CEEAC, COMIFAC et autres structures liées à l'environnement ne cessent de multiplier les efforts dans la recherche des solutions adéquates devant permettre leur développement durable. C'est dans cette dynamique qu'ont été organisées la 12ème Réunion du PFBC consacrée au bilan de dix (10) ans du Partenariat et à la Facilitation canadienne qui se prépare à passer officiellement le témoin aux USA, la 1ère conférence sur les Forêts Modèles, la Réunion des ministres de la CEEAC en charge de la sécurité, la défense, l'intégration, la coopération et de la faune sur le grand braconnage des éléphants, devenu un fléau qui mine le Cameroun, le Tchad et la RCA.

Le combat, est certes rude, mais avec une volonté commune, nous osons croire que les décisions et recommandations prises au cours de différentes réunions seront mises en pratique au nom du principe de non régression proclamé lors du Sommet de RIO+ 20. De notre côté, Afrique environnement Plus entend bien jouer sa partition dans le cadre de sa nouvelle stratégie de communication et de ses nouvelles responsabilités au sein du Réseau des Communicateurs Environnementaux d'Afrique centrale (RCEAC). ■

Raoul SIEMENI

Ce Magazine vous est offert avec le soutien de



Préservez notre environnement pour que les générations futures aient une bonne lecture de ce que nous leur avons légué.



Votre santé dépend de votre environnement



GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE

12^{ème} réunion des Partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Tenue à Douala (Cameroun), du 20 au 22 mars 2013, la 12^{ème} Réunion des Partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a permis de faire le point sur les acquis du partenariat pour les pays de l'espace COMIFAC ainsi que ceux de la facilitation canadienne ces deux dernières années.

Il était également question de suivre la feuille de route des USA qui doivent prendre le relais de la Facilitation du PFBC pour les deux prochaines années. Plusieurs autres événements en rapport avec la gestion durable des forêts dans l'espace COMIFAC ont été organisés en marge de cette réunion. Cette réunion a offert des possibilités de réflexion à des acteurs de l'environnement d'Afrique centrale et d'autres parties du monde. Elle a également permis d'épingler les acquis et les défis du PFBC.

Nous sommes le 20 mars 2013, il est 9 heures, en ce mois international de la femme, la COMIFAC et ses partenaires ont bien voulu démarrer la 12^{ème} Réunion du PFBC par une journée thématique sur « *l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la COMIFAC* ».

L'intégration du genre dans la gestion durable des forêts du



Photo de famille

Bassin du Congo est l'un des défis les plus impérieux que les pays de l'espace COMIFAC doivent relever. Toutefois, il existe une multiplicité d'opinions quant à la définition du genre et à l'interaction entre genre et gestion durable des forêts, sans oublier un grand nombre de revendications et de contre-arguments relatifs à l'élaboration d'une stratégie genre pour la COMIFAC. Cette journée thématique inaugurale a permis de dissiper certaines confusions en fournissant des réponses à des questions fréquemment posées et en mettant en exergue les implications politiques qui en résultent.

Le débat qui a suivi la présentation des résultats de l'étude commanditée par la COMIFAC avec l'appui de la Facilitation canadienne était à certains moments « enflammé ». Finalement, en dépit de certains doutes qui demeurent encore sur les enjeux et les défis liés au concept genre, les participants ont retenu des consultants que le genre est avant tout, au-delà de certaines spécificités, une affaire des rapports et équilibres entre l'homme et la femme à toutes les échelles de la société. Ainsi, les participants ont été invités à discuter sur les éléments

présentés de la réflexion initiale en vue de l'élaboration d'une stratégie genre pour la COMIFAC. Plusieurs commentaires et recommandations ont été faits à l'endroit des consultants et de la COMIFAC. Il reste maintenant de finaliser le document et de passer de la parole aux actes.

COMIFAC, une note d'espoir...en attendant les actes

La gestion régionale des forêts du Bassin du Congo passe aussi par des institutions fortes. La COMIFAC garde sans contester sa place d'institution de coopération par excellence pour les pays du bassin du Congo. Tout en reconnaissant les défis qui restent encore à relever, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Raymond Mbitikon a profité de la session 3 pour présenter les résultats majeurs du Conseil des Ministres de la COMIFAC, lesquels résultats témoignent le dynamisme de l'institution. Sans être exhaustif, on retiendra de cette présentation qu'une ligne budgétaire sécurisée du Gouvernement camerounais est désormais disponible pour doter la COMIFAC d'un nouveau siège, le paiement par la Guinée Equatoriale de ses 5 ans d'arriérés au titre de contributions égalitaires et la tenue en juin prochain d'un nouveau Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements d'Afrique centrale dans un pays encore à déterminer.

Des avancées pour les 10 ans d'existence du PFBC ... mais également des défis pour le futur

Après plus d'une décennie d'existence, l'heure du bilan était arrivée. Pour ce faire, lors de la session 4, les participants ont suivi avec attention, le résumé des conclusions préliminaires de l'étude bilan du PFBC y compris celle de la Facilitation canadienne pour la période 2010-2012. Qu'y apprend-on ? Beaucoup de choses. On retiendra des grandes conclusions du président des travaux (Dr Hans Schipulle) disponibles sur le site internet du PFBC que les consultants ont jugé que « **le partenariat reste pertinent même si l'évaluation de son efficacité reste mitigée** ». Aussi, « **des avancées ont pu être enregistrées dans certains domaines notamment le dialogue, la communication et le partage des informations entre les partenaires (même si) des faiblesses sont relevées** ».



Vue des membres de la Facilitation Américaine pour le PFBC.



Vue des exposants lors de la journée thématique sur le genre.

sur les aspects de la coordination des interventions et l'alignement des appuis aux priorités des gouvernements des pays membres de la COMIFAC ».

Dans le même ordre d'idées, les consultants ont mis en exergue certains **résultats engrangés par la Facilitation canadienne, notamment l'appui et l'harmonisation des politiques des Etats membres de la COMIFAC, le renforcement de la gouvernance et les acquis du PFBC** même si très peu d'avancées ont été enregistrées par la Facilitation canadienne en matière d'appui direct à la COMIFAC.

Mais est-ce assez ? Pas vraiment sûr parce qu'à l'issue de la présentation des conclusions préliminaires de l'étude bilan du PFBC, plusieurs propositions (disponibles dans le document présentant les grandes conclusions du président des travaux) allant dans le sens de l'amélioration du partenariat ont été faites par les participants. Dans le même ordre d'idées, certains partenaires n'ont pas hésité à présenter leurs attentes ; lesquelles attentes insistent sur la nécessité de veiller à la cohérence entre l'appui des partenaires et les priorités exprimées dans le plan de convergence de la COMIFAC, à la participation de toutes les parties prenantes et la nécessité de créer un réseau régional de la recherche forestière ; sans oublier l'idée (une idée en construction) d'ajuster le cadre de coopération pour aller vers un partenariat de type II.

La feuille de route des USA comme facilitateur pour la période 2013-2015

Sauf changement, il est certain qu'au mois de mai prochain, les USA prendront officiellement le relais du Canada comme facilitateur du PFBC. Cette 12^{ème} Réunion des partenaires a été l'occasion pour ce pays de présenter sa vision pour la période 2013-2015. Il faut retenir de cette présentation que les USA envisagent de consolider les acquis de la facilitation passée, sans oublier l'utilisation des canaux traditionnels d'intervention comme le Programme Régional pour l'Environnement en Afrique (CARPE), une initiative

financée par l'Agence Américaine pour le Développement international (USAID). A cet effet, un accent sera mis sur les femmes et les jeunes dans la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.

Cette présentation sommaire de la feuille de route des USA n'a pas laissé indifférents certains participants qui ont tenu à souhaiter plein succès à la facilitation américaine et appelé le Programme CARPE à s'étendre à tous les pays de l'espace COMIFAC.

Les événements parallèles

Comme à l'accoutumée, la 12^{ème} Réunion des Partenaires du PFBC n'a pas dérogé à la tradition. Plusieurs événements parallèles ont été organisés par plusieurs institutions comme la FAO, l'UNESCO, la COMIFAC, le RIFFEAC, le PEFC et la GIZ.

On retiendra aussi qu'en marge de cette réunion, certains participants ont été invités à participer à l'examen du document sur l'état des forêts du Bassin du Congo 2012. ■

Brice Séverin PONGUI, envoyé spécial à Douala





Afrique Environnement Plus

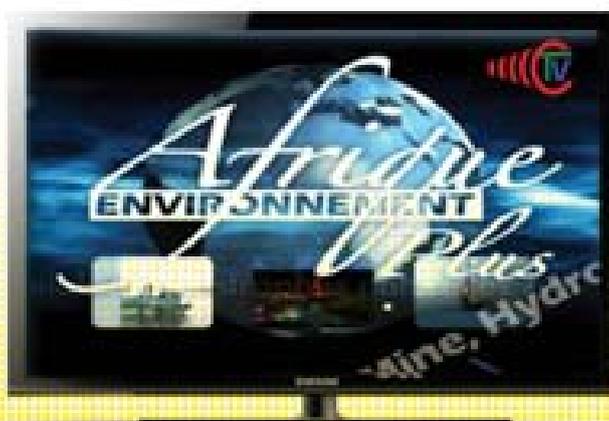
Education
Formation
et Information
Environnementale



 **Afrique
Environnement**

Plus

désormais
sur vos chaînes
de télévision africaines



Tel : (+242) 05 519 62 49/ 05 794 55 36/ 06 806 05 29

E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr

www.afriquenvironnementplus.com



Raymond MBITIKON et Dr Hans Schipulle, président de la 12^{ème} Conférence du PFBC.

Interview

Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC)

Afrique environnement plus : Vous venez de prendre part à la 12^{ème} réunion du PFBC, quel bilan dressez-vous de cette rencontre ?

R. MBITIKON : La réunion des Partenaires pour les Forêts du Bassin du Congo qui vient de se terminer s'est très bien passée. Les différents points inscrits à l'ordre du jour ont fait l'objet de débats très intéressants et les échanges sur un certain nombre de réalisations ont été également fructueux. Retenez que cette réunion se tient au moment où la Facilitation canadienne se termine et c'est la Facilitation américaine qui devait prendre la relève, et l'on sait bien que la feuille de route qui a été présentée sur la nouvelle Facilitation a été acceptée par les participants. Et tous les événements parallèles qui ont eu lieu à cette occasion se sont aussi bien déroulés, notamment la session du développement local, le programme PACEBCo, les programmes qui sont pilotés par le FAO ont été de très bonnes présentations et nous pensons dans l'ensemble que la réunion s'est bien déroulée.

Au niveau de la Comifac, que retient-on des deux années de la Facilitation Canadienne à la tête du PFBC ?

L'essentiel de cette Facilitation canadienne a été les nouvelles propositions qui sont retenues maintenant pour le fonctionnement du partenariat. Avant, il fallait que ce soit le pays ou l'institution qui assurait la Facilitation qui devait à lui seul s'occuper de toutes les activités prévues dans le cadre du mandat de la Facilitation, mais cette fois-ci, la Facilitation canadienne s'est fait assistée par les autres. Désormais, quand il y a une Facilitation, les autres partenaires appuient et financent un certain nombre d'activités qui sont prévues dans le cadre de ce Partenariat. Beaucoup de choses ont été faites, et comme vous l'avez

suivi, le Canada a fait de telle sorte qu'un certain nombre d'activités tant au niveau des coordinations nationales avec les appuis qu'il a apporté aux deux coordinations nationales, soient des choses très importantes pour nous.

Le Canada s'en va, les Etats-Unis arrivent avec une nouvelle feuille de route. Qu'est ce que la Comifac attend concrètement des deux années à venir de cette nouvelle Facilitation ?

Nous pensons que les Facilitations se suivent et qu'il faudrait bien que les nouvelles arrivent aussitôt que les anciennes soient

terminées. C'est la seconde fois que les Etats Unis arrivent à ce niveau pour assurer la Facilitation des Partenariats. Nous pensons qu'à travers ce que contient la feuille de route qu'ils ont présentée, avec toutes les bonnes et mauvaises expériences du passé, cette facilitation devrait mieux faire que les années antérieures.

La Comifac a dressé une nouvelle feuille de route pour l'année 2013. Que peut-on retenir comme priorités ?

Pour l'année 2013, nous avons pas mal d'activités notamment, la révision du Plan de convergence qui est en cours. Il y a aussi la préparation éventuelle d'un sommet de Chefs d'Etats, auquel viendra s'ajouter la conférence internationale sur la criminalité environnementale que les ministres ont décidé d'organiser dans la sous-région. Voilà les événements phares que nous estimons importants pour l'année 2013. Nous aurons aussi d'autres activités à savoir celles dont nous avons acquis la coordination depuis les programmes, les projets, qui se mettent en cours d'exécution au niveau de la sous région.

Le braconnage devient une menace pertinente dans la sous-région, comment la Comifac participe-t-elle à l'éradication de ce fléau ?

Vous savez que ce fléau date de très longue année et la situation était devenue assez préoccupante. Au niveau de la Comifac, nous avons eu à faire adopter au conseil des ministres, un plan d'actions sur la mise en application des législations en matière de la faune et nous avons aussi réussi à faire de telle sorte que dans les pays où le braconnage est très accentué, notamment au Cameroun, au Tchad et en République Centrafricaine et se mettent d'accord pour une lutte concertée. Donc, il y a un protocole d'accord pour la lutte anti braconnage et anti frontalière qui a été négocié sous l'égide de la Comifac et du Rapac. La signature de ce protocole est une avancée notable, maintenant que la CEEAC organise une autre réunion pour faire face à ce fléau de manière très forte. Nous pensons que les choses devraient connaître des avancées, parce qu'il faut arrêter ce braconnage ou du moins le réduire.

L'on sait que les Etats membres tardent à faire leurs contributions statutaires et que la Comifac souffre depuis des années pour avoir un siège. Comment vivez-vous l'annonce du ministre camerounais de



Raymond MBITIKON,
Secrétaire Exécutif de la
COMIFAC

doter la Comifac d'un siège dans les mois à venir quand on sait que plusieurs annonces par le passé, ont déjà été faites dans ce sens mais en vain ?

Concernant le siège, c'est un engagement que le pays qui abrite le siège a pris depuis la naissance de la Comifac. C'est tout un processus et l'annonce qui a été faite ne peut être que très bien perçue par la Comifac parce qu'il faut un siège à la Comifac afin que ces services et ces différentes structures qui devaient l'aider à mettre en œuvre les plans d'actions de la Comifac puissent être logés dans de très bonnes conditions. C'est une nouvelle institution qui est née et c'est une évolution tout à fait positive pour

la vie de cette institution. Concernant les problèmes de contributions, il n'y a pas seulement le cas de la Comifac qui est dans une situation très préoccupante, il y a toutes les institutions au niveau de la sous région, du moins pour la plupart d'entre elles, que ce soit celles qui s'occupent des questions forestières, environnementales et d'autres questions. Même au niveau de la CEEAC, il semble qu'il y a aussi ces problèmes, donc ce n'est pas une situation propre à la Comifac. Nous espérons que, petit à petit nos pays pourront redonner les moyens qu'il faut à ces institutions pour qu'elles puissent convenablement remplir leurs missions.

Interview réalisée par Raoul SIEMENI

Afrique Environnement Plus **Nouvelle stratégie de communication environnementale 2013-2018.**

Renforcer la loi
faunique par
le soutien au
développement
socio-
communautaire



Brice Severin Pongui, directeur des projets et de la formation, présentant la stratégie devant les membres du PFBC à Douala.

“ Devenir progressivement
une Agence de l'information
environnementale au service
des Etats, Institutions et
particuliers ”

Plus d'informations
au service de la
protection de la
faune



En marge de la 12^{ème} Réunion des Partenaires du PFBC, Afrique environnement Plus a saisi l'opportunité offerte par la facilitation canadienne, Allemande et la COMIFAC pour présenter sa nouvelle stratégie de communication dans un contexte marqué la nécessité d'améliorer l'accès du large public à l'information environnementale.



Vue des participants à la 12ème Conférence du PFBC.

Contexte:

Les efforts visant à améliorer l'accès du large public à l'information environnementale et la capacité des professionnels des médias à obtenir et à traiter l'information environnementale peuvent aider à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Toutefois, le caractère dispersé de sources d'informations en matière environnementale et la faible capacité des professionnels des médias à trouver et à traiter cette information constituent un obstacle à l'atteinte du 7^{ème} Objectif du Millénaire pour le Développement.

Afrique Environnement Plus (AEP) s'est engagé à relever ces défis d'accès à l'information et de capacités des professionnels des médias à traiter l'information environnementale.

Objectifs et résultats:

Cette stratégie aide et aidera les Etats africains dans

- l'amélioration de l'accès du large public à l'information environnementale pour le développement durable (par exemple, l'information sur l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité, la prévention des pollutions, les comportements environnementaux ou écologiques)
- l'amélioration des capacités des professionnels des médias dans l'accès et le traitement de l'information environnementale (avoir une compréhension commune sur certains concepts de bases, les principes du droit de l'environnement, les accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux sur l'environnement, les grands problèmes politiques contemporains en matière environnementale, la gouvernance environnementale, l'alliance stratégique environnement et santé, etc.)

Axes d'intervention :

Pour atteindre les objectifs ci-dessus énumérés, quatre axes stratégiques ont été retenus et mis sur pied par Afrique Environnement Plus pour renforcer les mesures de collecte et de partage d'information :

- Poursuite de la production du magazine bimestriel Afrique Environnement Plus avec un accent particulier sur l'analyse des thématiques environnementales et la communication sur les projets de terrain ;

Présentation et lancement officiel des services du site internet (<http://www.afriquenvironnementplus.com>) d'AEP avec les grandes composantes suivantes :

1. Un centre de documentation virtuel comportant les résultats des rencontres et échange national, régional et mondial sur l'environnement,
2. un onglet sur l'actualité hebdomadaire des institutions spécialisées sur l'environnement et autres,
3. un bloc des liens directs vers les sites internet des institutions et autres organisations de protection de l'environnement (COMIFAC, PFBC, UNFCCC, PNUE, UNCCD, GEF, OIBT, RAMSAR, UN-REDD WWF, UICN, WCS)
 - Production des émissions télévisées à caractère environnemental pour les médias privés et publics (la phase pilote est en cours avec la télévision nationale congolaise-ROC et bientôt Equinoxe télévision(Cameroun) et Congo web TV(RDC).
- Renforcement des capacités des professionnels de l'information environnementale (formation en ligne et autres échanges de documents, etc)/



***Robert P. JACKSON,
Ambassadeur des Etats
Unis au Cameroun***



Robert P. Jackson et Raoul Sieméni, DG Afrique environnement plus

Interview

Robert P. JACKSON, Ambassadeur des Etats Unis au Cameroun

Afrique Environnement Plus : Vous venez de prendre part à l'atelier du PFBC sur les questions de gouvernance forestière et d'harmonisation du Partenariat avec les Forêts du Bassin du Congo. Quelle appréciation faites-vous de cet atelier ?

Robert P. JACKSON : Je crois que ces genres d'ateliers sont très importants pour réunir les ONG, les bailleurs de fonds, les gouvernements et les institutions gouvernementales comme la Comifac qui travaillent dans le secteur. Parce que c'est l'unique opportunité d'avoir un échange avec tous les partenaires et j'aimerais voir le secteur privé plus impliqué dans les prochaines conférences.

Les Etats-Unis vont reprendre la tête de la Facilitation et quelques axes nous ont été présentés. Que faut-il attendre des deux ans à venir sur ces nouveaux axes stratégiques ?

Notre stratégie est assez claire. Nous voulons voir les pays africains prendre en charge leurs forêts et leur commission (COMIFAC). C'est vrai que nous avons un partenariat qui est durable, mais, la Facilitation a été toujours faite par des étrangers et nous estimons qu'après notre prochaine Facilitation, ça pourrait être le moment pour les pays africains de prendre la relève.

Le Canada vient d'assurer deux ans à la tête de la Facilitation. Quelle appréciation faites-vous du processus mis en cours durant ces deux dernières années ?

Je suis très satisfait du travail du Canada. Je crois que c'était vraiment formidable. Nous avons travaillé étroitement ensemble et les canadiens se sont assurés avec les autres partenaires pour que le braconnage soit mis en exergue. Et c'est quelque chose de très important parce que, comme quelqu'un l'a dit, il faut parler non seulement des forêts, du bois, mais aussi des populations qui vivent dans la forêt, de l'eau, des ressources minières et de tous les aspects de la forêt.

Nous avons suivi que les Etats Unis à travers leur programme CARPE, prennent des initiatives allant beaucoup plus dans le cadre du climat. Est-ce un nouvel engagement de la part de l'équipe américaine, ou cela s'inscrit dans les actions déjà entreprises ?

Le président Obama dans son discours d'investiture, a souligné l'importance du changement climatique, et je crois que toutes les activités iront dans ce sens, sans pour autant abandonner celles relatives aux ressources forestières.

Les africains voient en l'annonce du Président Obama une opportunité de pouvoir bénéficier d'une politique plus soucieuse en matière d'outils d'adaptation aux changements climatiques. Pensez-vous que ces attentes pourront répondre aux objectifs assignés par les Etats dans le cadre de la lutte contre le changement climatique ?

Nous participons chaque fois à des réunions liées au changement climatique, avec nos délégations et nous croyons que nous devons fournir beaucoup plus d'efforts pour contrôler les gaz à effet de serre, réduire la pollution et par conséquent lutter contre le changement climatique. Cependant, il y a beaucoup de choses à faire. Et nous croyons que chaque pays doit faire des efforts pour réduire les effets du changement climatique. Nous venons de voir en Chine des terribles problèmes liés à la pollution cette année. Et cet hiver-ci la Chine et d'autres pays sont en train de se mobiliser, doivent faire face aux réalités du changement climatique, parce que nous sommes tous impliqués.

L'Afrique centrale traverse actuellement une période marquée par d'intenses braconnages d'éléphants. Comment les Etats-Unis s'impliquent pour accompagner les Etats de la sous-région pour éradiquer ces problèmes ?

Nous faisons pas mal de formations, et nous venons de faire l'exercice conjoint avec le Cameroun pour le lancement de la formation de la pratique dans le Parc de Bouba Ndjida où on a vu le massacre d'éléphants. Je vais assister personnellement à la réunion d'urgence conviée par la CEEAC. ■

Propos recueillis par Raoul SIEMENI



Photo de famille

CEEAC

Réunion d'Urgence contre le grand braconnage

L'espoir renaît pour la faune et mission accomplie pour les experts et les ministres de la CEEAC et qui ont réussi l'exploit : proposer et entériner un Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti-Braconnage en un temps record. Du 21 au 23 mars 2013, à l'initiative du Secrétariat Exécutif de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Yaoundé la capitale politique camerounaise a abrité une réunion importante pour l'adoption d'un Plan d'Extrême Urgence sur la Lutte Anti-Braconnage dans la zone septentrionale de l'Afrique centrale (PEXULAB). Etaient présents, les ministres de la sous-région en charge de la défense, de la sécurité, des relations extérieures, de l'intégration régionale et de la protection de la faune, sans oublier les autres parties prenantes.

Pas de répit pour les experts

C'est un petit rayon de soleil dans l'épaisse grisaille du grand braconnage qui sévit en Afrique centrale. Ou plutôt une bouffée d'oxygène pour la faune en Afrique centrale. En trois jours d'intenses travaux d'experts, le panel des ministres de la sous-région a adopté un Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti-braconnage.

Malgré l'urgence, l'organisation de cette réunion n'a pas dérogé à la tradition. Comme d'habitude, la réunion des ministres a été précédée par les travaux des experts qui avaient la lourde mission d'élaborer dans les brefs délais, un Plan d'Extrême Urgence de lutte anti-braconnage (PEXULAB) pour contrer les braconniers opérant actuellement dans la zone des savanes du nord du Cameroun, du sud du Tchad, du Nord et Nord-est de la République centrafricaine. D'ailleurs, dans son mot d'ouverture, le Secrétaire général du ministère des relations extérieures du Cameroun, représentant le Ministre de tutelle n'a pas manqué de rappeler aux experts la nécessité d'examiner avec une grande attention aussi bien les aspects techniques, les incidences financières que la faisabilité d'une évaluation chiffrée des activités prévues, touchant des domaines aussi variés que le renseignement, la sécurité, la réforme juridique et judiciaire, la communication, l'action diplomatique et autres.



Vue des corps diplomatiques.

Ce rappel a été une fois de plus fait par le Docteur Honoré TABUNA, expert de la CEEAC qui après avoir exposé sur la réalité de la zone CEEAC, un espace potentiellement riche, mais avec une population très pauvre, a présenté successivement les objectifs spécifiques et les résultats attendus de la réunion : l'adoption des aspects techniques et financiers du PEXULAB, l'adoption d'un calendrier pour l'opérationnalisation du PEXULAB, la désignation d'un Chef d'Etat de la CEEAC, porte-parole de la lutte anti braconnage en Afrique centrale et qui sera le Président du comité de suivi de la feuille de route y relative ; discuter sur la mobilisation des ressources nécessaires additionnelles pour la mise en œuvre du PEXULAB ; désigner des personnalités de la sous-région et d'ailleurs, Ambassadeurs de la lutte anti braconnage en Afrique centrale et adopter une feuille de route de lutte anti braconnage en Afrique centrale après la réunion extraordinaire.

Un plan aux objectifs ambitieux

Le PEXULAB vise globalement à lutter contre le braconnage des éléphants dans la zone de savane et forestière en Afrique centrale. Et spécifiquement, neutraliser les groupes des braconniers et trafiquants opérant dans les trois pays, lutter contre la circulation illicite des armes légères et de petits calibres, des munitions et éventuellement d'autres types d'armes dans la zone ciblée, assurer l'intégrité et la sécurité de la zone sous menace des braconniers organisés (les aires protégées de Bouba-Ndjidda au Cameroun, Sena



Oura et Zakouma au Tchad, Mbaéré-Bodingué et Monovo-Gounda-saint-Floris en RDC et d'autres zones sous menace), opérationnaliser les brigades mixtes prévues par les accords de coopération tripartite et bipartite, capitaliser les résultats tirés de la mise en œuvre du PEXULAB pour l'élaboration du PAULAB, bloquer l'accès à l'ivoire et enfin, lutter contre les complicités locales dont bénéficient les braconniers.

Le caractère transversal de la lutte anti-braconnage affirmé

On retiendra que ce plan reconnaît le caractère transversal de la lutte anti-braconnage. Pour preuve, un consensus s'est dégagé pendant les travaux des experts, celui de



prendre en compte dans l'approche d'intervention, les activités de l'axe renseignement et sécurité, les activités de l'axe politique et diplomatique, les activités de l'axe communication et sensibilisation, sans oublier le rôle des ONG et de toutes les initiatives de terrain.

Participation, concertation et Coordination

La mise en œuvre du PEXULAB ne partira pas de zéro. Le panel des ministres présents a bien fait de rappeler dans une déclaration commune, l'existence d'instruments juridiques régionaux, notamment le Protocole Relatif au Conseil de paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) de la CEEAC, le Pacte de non-agression de la CEEAC, la Convention en matière de coopération et d'entraide judiciaires entre Etat membres de la CEEAC.

L'atteinte des objectifs affichés dans le PEXULAB exige également l'inclusion et la participation de toutes les parties prenantes. C'est pourquoi, les ministres présents n'ont pas hésité à créer un mécanisme de coordination interétatique pour chacune des deux aires géographiques concernées à l'effet de coordonner plus efficacement la mise en œuvre du PEXULAB. Ils ont par ailleurs invité les Etats membres de la CEEAC à mettre en œuvre les dispositifs juridiques bilatéraux et multilatéraux existants dans le domaine de la lutte contre le braconnage et à inscrire les programmes liés au développement de l'économie verte, dont le programme de lutte anti braconnage en Afrique centrale, dans leurs budgets respectifs, et invité leur ministre en charge des finances à prendre les mesures nécessaires à cet effet et proposé d'inscrire la question de la lutte anti braconnage à l'ordre du jour du Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernement de la CEEAC.



Encore et toujours des recommandations

Après deux jours d'intenses discussions, les experts ont formulé quelques recommandations ambitieuses aux Etats de la CEEAC :

- Capitaliser sur les résultats et les acquis du PEXULAB pour élaborer le PAULAB en y intégrant les préoccupations des autres pays de la CEEAC non touchés par les massacres actuels ;
- Renforcer et harmoniser les législations et les réglementations en matière de LAB des pays de la sous-région ;
- Engager de toute urgence le processus de signatures du Projet d'Accord de coopération tripartite entre le Tchad, le Cameroun et la RDC pour la LAB et aussi l'installation et l'opérationnalisation des brigades conjointes et mixtes de LAB trinacionales entre les trois pays
- Mettre à profit les autres Accords de coopération sous régionaux en Afrique centrale ;
- Redynamiser le processus et rendre opérationnelle l'OCFSA ;
- Prendre les dispositions pour harmoniser, canaliser et diffuser les informations pour une bonne prise de décision ;
- Prendre des dispositions pour l'implication locale à travers un mécanisme incitatif adéquat ;
- Réaliser dans l'immédiat et pour chaque pays, les besoins nécessaires à la LAB (moyens disponibles et moyens complémentaire : techniques, financiers et humains), et communiquer au comité de suivi des réalisations de la présente réunion ;
- Mettre en œuvre la feuille de route issue des travaux dans l'immédiat ;
- Faire signer par les Chef d'Etat une note diplomatique félicitant la Thaïlande pour avoir fermé sur son marché ; l'ivoire illégal et de donner suite dans les meilleurs délais possibles aux autres demandes des pays d'Afrique centrale sur le sujet.

La réussite du PEXULAB et la réalisation des recommandations ci-dessus dépendra en grande partie du niveau d'inclusion et de participation de toutes les parties prenantes. En effet, l'inclusion et la participation engendreront la confiance et l'acceptation de toutes les parties prenantes et réduiront les risques d'échec. Afrique environnement Plus entend bien jouer sa partition. ■

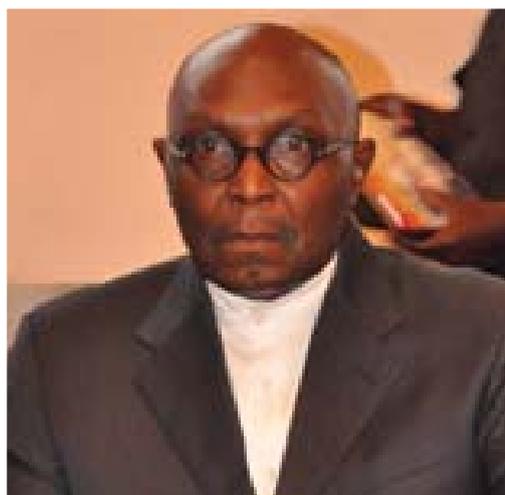
Wilguette Lawila

Ils ont dit...



AMADOU ALI Vice-Premier Ministre du Cameroun

« ...Le phénomène de braconnage a de ce fait pris des allures et une proportion inquiétantes, allant jusqu'à la menace de la sécurité et de l'intégrité des frontières de nos états. Désormais, la problématique de la sécurisation des aires protégées transfrontalières est considérée comme un problème de sécurité nationale, en plus d'être un problème économique ou de développement en rapport avec l'intégrité du territoire... Par ailleurs, les actions à moyen terme seront engagées, notamment dans le processus de développement de notre Système de l'Economie Verte en Afrique Centrale (SEVAC) avec pour corollaire la mise en place de plusieurs programmes sectoriels dont le Programme d'Appui au Développement de l'Ecotourisme en Afrique Centrale (PADEAC) et le Programme de Développement de l'Economie des Aires Protégées en Afrique Centrale (PDEAPAC)... » ■



Roger TCHOUNGUI, Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC

« ...l'Afrique centrale est confrontée à une crise faunique sans précédent avec le braconnage des grands mammifères. Pour la seule zone septentrionale sur laquelle pèse la plus grande, la plus immédiate des menaces, et après la quasi disparition des rhinocéros de la République Centrafricaine dans les années 80, le bilan est lourd: une centaine d'éléphants massacrés à Zakouma en 1999 ; près de trois cent éléphants massacrés à Bouba Ndjida en début 2012 ; une centaine d'éléphants massacrés à Gamba dans le Mayo Kébi en mars 2013. Sans occulter les massacres de Minkebe au Gabon, environ 200 pachydermes tués, du Sud-est du Cameroun et en République Démocratique du Congo. A ce rythme, les conséquences peuvent être dramatiques pour la biodiversité, mais également la paix, la sécurité, le développement socio-économique de nos Etats... » ■



Sa Majesté le Lamido de Rey-Bouba

« ...depuis quelques années, le braconnage a pris des proportions inhabituelles et constitue une grave menace pour la paix et la sécurité dans la zone comprise entre le Nord Cameroun, le Nord-est de la RCA et le Sud du Tchad : en lieu et place des chasseurs isolés armés de flèches ou d'armes de fabrication artisanale que nous avons toujours connus et qui chassaient pour des besoins de leurs familles, nous avons plutôt des bandes surarmées venues d'ailleurs qui tuent et saccagent tous les éléphants que nos grands parents nous ont légués depuis des générations.....ces individus sans foi ni loi qui massacrent sans distinction les éléphants adultes, femelles, petits et grands et ceci au mépris des lois et frontières de nos états, n'hésiteront pas, une fois ce cheptel disparu, à s'attaquer à toute autre forme de richesse qui peut leur rapporter de l'argent immédiat... » ■



Robert P. JAKSON, Ambassadeur des Etats-Unis au Cameroun

« ...Le gouvernement des États-Unis reste profondément attaché à la lutte contre le trafic des espèces sauvages. Nous reconnaissons que cette question va bien au-delà de la conservation pour inclure la sécurité nationale, la primauté du droit, la croissance économique, les moyens de subsistance durables et la santé publique. Comme beaucoup d'entre vous, nous sommes également préoccupés par l'afflux des braconniers lourdement armés et la présence croissante des réseaux criminels illégitimes partout en Afrique centrale... »

Le Gouvernement des États-Unis continuera à travailler avec vous afin de lutter contre le trafic de la faune et de promouvoir la conservation. J'espère que cette session, ainsi que la séance des chefs de projet; permettra d'identifier des mesures concrètes pour mettre fin à ce grave problème qui affecte profondément la faune de la région et des sociétés environnantes... » ■



Représentant Union Européenne à la conférence sur la LAB dans la CEEAC

« ...vous connaissez l'engagement de l'Union Européenne à soutenir les autorités nationales et régionales dans l'appui de la gestion des ressources naturelles. Par exemple, le projet ECOFAC est un magnifique exemple de cet engagement. Plus concrètement en dix exemples, je peux vous informer qu'un appel à proposition de 2,5 millions d'euros a été lancé pour faire face aux défis représentés par les grands braconnages transfrontaliers à travers des interventions prévues dans le domaine de la sécurité, renseignement, renforcement des capacités communicationnelles et juridiques. Ces interventions prévues pour démarrer concrètement dans les mois qui viennent, permettront de consolider les actions... si nous voulons éviter la quasi disparition des éléphants sur le continent africain, il nous faut dès maintenant prendre les mesures qui s'imposent. J'exhorte au nom de l'Union Européenne les autorités de la CEEAC à mettre en œuvre le plus rapidement possible la feuille de route du Plan d'Extrême Urgence que vous avez décidé aujourd'hui... » ■



Léonard USONGO, Chef de Programme Cameroun de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature - UICN

«l'UICN et ses partenaires MIKE et TRAFFIC : s'insurgent contre le massacre des éléphants d'Afrique Centrale pour satisfaire les traditions des asiatiques..... ; invitent les pays de la CEEAC à considérer le braconnage comme porteuse de conséquences incalculables sur les écosystèmes, l'exploitation forestière, la sécurité alimentaire et le changement climatique, et y accorder conséquemment un niveau de priorité élevé;...l'UICN avec ses partenaires s'engagent à poursuivre le renforcement des capacités des écocorps pour le suivi de l'abattage illégitime des éléphants et à assister les pays de la CEEAC dans la mise en œuvre de leurs engagements en tant que Parties à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction....» ■





NO COMMENT...

MASSACRE DES ELEPHANTS EN AFRIQUE CENTRALE

PHOTOS UICN





*Sauver les Elephants
d'Afrique Centrale, plus
qu'une urgence, un devoir
humanitaire, pour les
générations futures*

M. Patrick MBOMA
Ambassadeur de bonne volonté pour
la lutte anti braconnage dans la CEEAC





Photo de quelques membres fondateurs du RECEAC

Désormais l'Afrique centrale dispose d'un Réseau des communicateurs environnementaux

La réunion des ministres de la CEEAC sur la lutte anti braconnage, tenue le 21 mars 2013, à Yaoundé, au Cameroun, a été une aubaine pour les journalistes communicateurs environnementaux de la sous-région (CEEAC) pour se réunir afin de débattre des questions relatives à l'environnement.

Venus des pays de la CEEAC, les communicateurs environnementaux, au cours de leur rencontre, ont statué sur différents points. Au terme de leur rencontre, trois grands points sont à retenir: la création d'une plate-forme, la mise en place d'un Bureau provisoire de sept membres et la rédaction commune d'une déclaration, qui a été rendue publique à la fin des travaux. Dans cette déclaration, les communicateurs considèrent que depuis le Sommet de Rio en 1992, la communauté internationale a pris conscience de la nécessité du développement durable, pour faire face à la détérioration de l'environnement et à la progression de la pauvreté à travers le monde. Ils considèrent l'engagement des Chefs d'Etat des pays d'Afrique centrale de préserver et de gérer de manière concertée et durable la biodiversité, patrimoine écologique, économique et socioculturel de la sous-région, notamment à travers : l'adoption du Plan d'Action environnemental du NEPAD (PEA-NEPAD), pour l'Afrique centrale, en octobre 2007 par la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats de la CEEAC et la mise en place par la CEEAC d'un Programme Environnemental dont l'objectif global est

de valoriser les ressources naturelles pour augmenter leur contribution à l'économie des Etats et améliorer la prise de décisions par l'observation des écosystèmes et des changements climatiques ; la création en février 2005 par les Chefs d'Etats de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), devenue institution spécialisée de la CEEAC, principalement chargée de la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, et la Coordination de la mise en œuvre du Plan de Convergence, qui comporte dix axes stratégiques. la consécration par le Traité de la COMIFAC de l'Agence pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), l'Organisation de la Faune sauvage en Afrique (OCFSA), la Conférence sur les Ecosystèmes Forestiers Denses et Humides de l'Afrique Centrale (CEFDHAC) comme institutions partenaires de la COMIFAC, la mise en place de nombreuses initiatives, programmes, projets nationaux et sous régionaux (ECOFAC V, PACEBCO, PREREDD, REDD-PAD, etc.) contribuant à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC et de la politique environnementale de la CEEAC, avec l'appui des partenaires techniques et financiers pour investir la tendance à la dégradation des écosystèmes forestiers et de l'environnement.

Conscients du rôle de la biodiversité dans le développement durable et la lutte contre les changements climatiques, les communicateurs de l'environnement reconnaissent par ailleurs, que, malgré les efforts consentis et des politiques mises en place, le niveau de dégradation de l'environnement et des ressources naturelles ne cesse de croître, notamment à cause de la recrudescence de la criminalité environnementale en Afrique centrale. Conscients aussi du rôle clé des médias et de la communication environnementale dans l'accompagnement des processus d'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, initiatives et programmes nationaux, sous régionaux et internationaux, ils sont également conscients de la dimension transversale de



Une Plate-forme des communicateurs environnementaux a vu le jour

Au-delà des déclarations et engagements, les communicateurs environnementaux de l'Afrique centrale ont mis en place un réseau sous régional devant leurs échanges d'informations, travailler en synergie et de renforcer les capacités des chacun dans le domaine de communication environnementale. Ils ont mis un bureau provisoire de sept membres que va diriger M. Raoul SIEMENI, Directeur général de « Afrique Environnement Plus » du Congo. Au terme de leurs travaux, une feuille de route a été adoptée pour l'encrage institutionnel du réseau au niveau sous régional et national; contribuer à la mise en œuvre des stratégies et plans de communications des initiatives, programmes et projets en cours en Afrique centrale. Et ils s'engagent à soutenir en particulier la mise en œuvre des plans d'urgence de Lutte Anti Braconnage en Afrique centrale, par l'élaboration et la mise en œuvre des plans de communication de masse et de proximité, surtout en zones rurales dans le cadre de l'implication des populations dans les systèmes d'Alerte rapide. Outre le bureau provisoire, des points focaux, par pays, ont été désignés pour assurer l'animation du réseau au niveau national. En bouclant la boucle, les communicateurs environnementaux ont remercié les institutions telles que la CEEAC, l'Union européenne et l'ensemble des partenaires techniques et financiers. ■

Eznez

la communication environnementale, et surtout du faible niveau du partage de l'information environnementale dans la sous-région. La déclaration énumère la nécessité d'une meilleure implication des populations, surtout celles en zones rurales dans le processus, par la sensibilisation, l'éducation et la formation à travers la mise en œuvre des stratégies de communication environnementale appropriées.

Au regard de la conscience qu'éprouvent les communicateurs environnementaux, ces derniers se sont félicités de l'initiative en cours pour éradiquer le Braconnage en Afrique centrale dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un **Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti Braconnage (PEXULAB)** dans la zone du Nord Cameroun, Nord-Est RCA et Sud du Tchad et de l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Plan d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage (PAULAB)** dans les régions septentrionales de la sous-région, de l'adoption et du développement d'une **Stratégie de Lutte Anti Braconnage en Afrique Centrale** pour un fonctionnement efficace et durable du **Système de Lutte Anti Braconnage en Afrique Centrale (SYLABAC)** pour le moyen et le long terme. Ils ont réaffirmé, dans la même déclaration, leur engagement en s'organisant en réseau sous régional et en réseaux nationaux des communicateurs environnementaux pour accompagner et contribuer à la mise en œuvre réussie des politiques, initiatives, programmes et projets des institutions en charge de la gestion des écosystèmes et de l'environnement en Afrique centrale.

Bureau provisoire du Réseau des Communicateurs pour l'Environnement en Afrique Centrale (RECEAC)

N°	Poste	Institution Responsable	Nom	Fonction
1	Président	Afrique Environnement Plus	Raoul SIEMENI	Directeur Général
2	Vice-Président	CEEAC-ECOFAC V	Gildas Parfait DIAMONEKA	Expert Communication ECOFAC V
3	Secrétaire Général	CEEAC/COMIFAC/PACEBCo	Jérôme GUEFACK	Expert TIC
4	Secrétaire Général Adjoint, Chargé de Communication	UICN/Radio Environnement	Eva Paule MOUZONG	Chef de Station Radio Environnement
5	Trésorier	Radio NDERAGAKURA	HAKIZIMANA Claver	Journaliste
6	Trésorier Adjoint	Radio Télévision Tchadienne	DJIMADOUMBAYE Bénélim	Journaliste
7	Conseiller Technique	WWF	Jules Caron	Responsable Communication LAB

Interview

Jean Pierre AGNANGOYE, Secrétaire Exécutif du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC)

Afrique environnement plus : Etant à la charge du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale, quel état faites-vous du niveau de braconnage des éléphants dans la sous-région d'Afrique Centrale ?

J.P. AGNANGOYE : Vous avez suivi toutes les déclarations des éminentes personnalités et je voudrais me référer à l'allocution très pertinente du Lamido Rey de Bouba une autorité locale représentante des populations riveraines de Bouba Ndjida qui a eu des mots très précis pour caractériser la gravité du braconnage que nous connaissons ces dernières années dans notre sous-région, plus particulièrement dans la zone de Bouba Ndjida, Sena Oura, RCA, les zones de chasse similitiques de la RCA, orchestré par des braconniers organisés en bandes avec des chevaux, des dromadaires, qui partent du Soudan et qui massacrent les éléphants. Je reconnais que plus de 300 éléphants abattus entre 2011 et 2012, et en ce moment, nous avons encore la présence de ces braconniers dans la même zone, prêts à commettre d'autres massacres. Pendant que nous sommes ici, on nous a annoncé l'abattage d'une centaine d'éléphants au Tchad, dans la région de Sena Oura. Donc la situation est très grave et c'est pour cela qu'il a fallu porter le problème à la haute attention des autorités de la sous région à travers la CEEAC, qui a bien voulu organiser cette réunion d'urgence aux ministres de la CEEAC, pour débattre d'un Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti Braconnage (PEXULAB) pour éradiquer ce massacre.

Que peut-on attendre concrètement de ce plan d'urgence pour éradiquer ce fléau ?

Ce qu'on peut attendre dans l'immédiat pour son caractère d'urgence, c'est la présence signalée des braconniers dans la zone Sud Tchad, Nord-est Centrafrique et Nord Cameroun. Il faut les bouter hors de ces zones, les neutraliser par tous les moyens pour rétablir la sécurité aussi bien des populations que des agents chargés de la surveillance des aires protégées c'est-à-dire les écogardes qui sont également menacés.

On parle de 45 jours dans la période d'extrême urgence,

faut-il s'attendre à des résultats assez concrets, sinon quelle peut-être la durabilité de cette initiative ?

Il faut dire que cette initiative ne s'arrête pas à 45 jours, qui ne sont autre que le temps qu'on s'est donné pour déployer des forces conjuguées des trois Etats (Cameroun, Tchad, RCA) pour bouter hors les braconniers qui sont en ce moment sur le terrain. Mais au-delà, nous avons un plan d'urgence et un système de lutte anti braconnage à mettre en place de manière durable pour l'ensemble de la sous-région, parce que le problème du braconnage n'est pas seulement propre au Cameroun, Tchad et RCA, mais il est aussi grave et dramatique particulièrement en RDC où il y a également besoin de mettre en place une stratégie de lutte qui puisse donc prendre en compte toute la dimension de ce problème au niveau de la sous-région.

Au niveau de votre Réseau, il s'agit également d'assurer les questions d'accompagnement des politiques régionales sur la conservation des forêts et des aires protégées. Quel état faites-vous du niveau d'avancement de vos activités dans la sous-région ?

Les activités avancent, on ne peut pas dire qu'à cause de l'existence des problèmes qu'on n'avance pas. Je pourrais mentionner déjà pour le cas par exemple du Cameroun où nous sommes, qu'il y a un plan stratégique sur 5 ans qui est mise en place et qui est déjà en cours d'exécution, parce que cette année, le Cameroun a mobilisé ses forces armées, il a mis suffisamment des ressources matérielles et financières à disposition du parc de Bouba Ndjida pour assurer la sécurité. Au-delà de ces actions tout à fait urgentes, nous avons la création et la mise en œuvre des activités très pertinentes dans les aires protégées transfrontalières comme la TNS où on a déjà mis en place

un fonds fiduciaire qui permet de financer les activités de conservation, en prenant également en compte le volet du développement local. On développe des études par exemple pour promouvoir la pêche, la conservation des écosystèmes en eaux douces, pour permettre aux populations de toujours faire la pêche, parce que ces dernières vivent de cette activité de pêche qui est leur base pour l'alimentation,

la création et la génération des revenus. Et à travers la TNS, on fait la conservation des blocs d'aires protégées et on promeut le tourisme, parce que là maintenant comme on a sécurisé la faune, notamment les espèces phares comme l'éléphant, cela commence à attirer les touristes et ces derniers génèrent des revenus au profit des populations. Nous avons d'autres actions en RDC malgré la problématique du braconnage, de l'insécurité avec des bandes armées, les problèmes de guerre, la conservation en RDC dans le parc de Virunga qui a également déjà engendré le développement du tourisme qui génère des ressources importantes à la fois pour financer la conservation, mais aussi pour des activités de développement communautaires avec la construction des écoles, le développement des infrastructures routières, la





*Jean Pierre
AGNANGOYE,
Secrétaire Exécutif
du RAPAC*

construction des infrastructures sanitaires au profit de la population. Au parc national de la Sangha où le RAPAC intervient de manière plus directe comme gestionnaire d'un projet d'appui financé par l'Union Européenne, on a réhabilité près de 300 km de route qui étaient fermés depuis plus de 25 ans, où les enfants n'avaient jamais vu un véhicule, maintenant le véhicule peut encore circuler

et j'ai moi-même été témoin de voir comment les enfants courraient pour voir une Land Rover qu'ils n'avaient jamais vue et ça ce sont aussi des actes assez concrets d'appui de contribution à la fois au développement local et à la conservation. ■

Interview réalisée par Raoul SIEMENI



Photo de famille de l'atelier de formation sur la REDD+ à Douala.

REDD+ en Afrique Centrale :
l'UICN mobilise les acteurs de la société civile pour une meilleure participation des parties prenantes du Bassin du Congo dans les activités REDD+ aux niveaux national, sous-régional et international ;

Les enjeux climatiques de la déforestation ont amené les acteurs des négociations internationales sur le climat à porter une attention croissante au deuxième massif forestier tropical humide du monde qu'est le Bassin du Congo. Son importance est tel qu'un ralentissement de sa déforestation peut avoir un impact significatif sur l'avenir du climat de la planète. Le mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, REDD+ est l'une des solutions privilégiées pour soutenir la préservation de ce vaste massif.

La participation inadéquate des institutions spécialisées sous régionales lors des grands sommets internationaux (instances de prises de décision sur la gestion des ressources naturelles) d'une part, et la faible implication des populations locales et autochtones et des ONG d'autre part, constituent des questions centrales à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Les gaps observés engendrent plusieurs conflits liés à la gestion des ressources naturelles, à l'accès inéquitable à la gestion et au partage desdites ressources, liée elle-même à la méconnaissance des revenus générés par l'exploitation des ressources naturelles dans les pays. Tous ces gaps accroissent les activités illégales qui amplifient la déforestation et la dégradation forestière. Alors que les pays du Bassin du Congo s'engagent dans le processus REDD+, la question de la participation des parties prenantes, devient cruciale à l'avancement du processus, et à l'adhésion de celle-ci, voire même à l'appui des partenaires financiers et techniques. On a pu constater que de toutes les parties prenantes, les communautés locales et autochtones et les organisations à la base forment le



segment le plus faible dans la prise de décision, pourtant le plus dépendantes de la forêt et de ses ressources.

Dans ses principes fondamentaux, le mécanisme REDD+ doit être accessible aux communautés locales et autochtones et à la société civile, susciter leur forte mobilisation et leur implication, afin qu'elles puissent tirer le meilleur parti de cette opportunité. En Afrique centrale, malgré de nombreuses avancées dans les domaines institutionnels, programmatiques, législatifs et en matière de renforcement des capacités, les institutions spécialisées d'Afrique centrale comme la COMIFAC, la CEFDHAC et ses réseaux spécialisés (REPAR, REPALEAC, REFADD, REJEFAC, RIFFEAC), les Organisations de la Société Civile (OSC) et les populations locales/autochtones restent moins outillés voir éloignés des processus de décision et de dialogue nationaux, sous-régionaux et internationaux en cours en matière de gestion des ressources naturelles, notamment sur les questions de Changement Climatique et REDD+. Plusieurs initiatives sont développées, pour répondre à cette problématique. Le projet « Meilleure participation des parties prenantes du Bassin du Congo dans les activités REDD+ aux niveaux national, sous-

régional et international » développé et mis en œuvre par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature sous l'égide de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), avec l'appui financier de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), s'inscrit dans cette dynamique.

Le projet était conçu pour renforcer les connaissances des communautés locales et autochtones ainsi que de la société civile sur les principes fondamentaux de lutte contre les changements climatiques et appuyer leur participation aux processus nationaux, sous-régionaux et mondiaux de mise sur pied et d'opérationnalisation des stratégies de lutte contre les changements climatiques. Ce renforcement des capacités aborde 2 aspects fondamentaux, à savoir : le développement ou l'amélioration de la compréhension et des connaissances sur les changements climatiques et les dynamiques nationales et internationales, et l'accompagnement pour le développement d'un plan d'action en vue de l'implication, contribution des bénéficiaires dans les processus REDD+ et changements climatiques aux niveaux nationaux, sous-régional et sur le plan international. Le projet vise à favoriser une appropriation par les acteurs du Bassin du Congo des enjeux associés aux changements climatiques. S'inscrivant dans la dynamique REDD+ en cours au niveau sous-régional, il vise spécifiquement à : **(i)** améliorer l'état des connaissances des enjeux associés aux changements climatiques ; **(ii)** renforcer la participation de la société civile, incluant les groupes de femmes, les autochtones et les jeunes dans les débats nationaux et régionaux sur les questions liées aux changements climatiques et REDD+, et en particulier à travers les radios communautaires.

PRODUITS PHARES :

Plusieurs Outils de plaidoyer ont été développés :

Dans leurs activités, les différents réseaux spécialisés de la CEFDHAC (REPALEAC REPAR, REPALEAC, REJEFAC, REFADD), ainsi que le ReRAC ont formulé au cours de diverses rencontres citées des **Déclarations ou des notes de position sur la REDD+** qu'ils utilisent comme outils de plaidoyer pour un processus REDD+, inclusif, participatif qui contribue au développement socio-économique des pays.

Deux stratégies ont été développées notamment :

- **La stratégie genre en matière de REDD+ et adaptation au changement climatique en Afrique centrale.** Elle vise à promouvoir une meilleure prise en compte des préoccupations des femmes et des composantes vulnérables de la société dans toutes les phases du processus REDD+. Cette stratégie donne l'opportunité et les canons pour atténuer les impacts des politiques REDD+ sur les femmes et les autres populations à haut risque de vulnérabilité en s'assurant que des mesures de sauvegarde environnementale et sociale spécifiques à ces groupes sont mises en place. Elle a été développée par le REFADD.
- **La Stratégie d'implication des femmes dans le processus REDD+ au Cameroun :** en



Cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation de Douala



Réflexion des jeunes (REJEFAC) sur leur stratégie d'implication dans le processus REDD+



Les parlementaires (REPAR) en groupe de travail à Douala

collaboration avec le projet « Appui à la Participation Multi-acteurs au Processus REDD+ au Cameroun, au Congo, au Gabon et en RCA » de l'UICN, financé par le FFBC/BAD, cette stratégie fait suite à une feuille de route élaborée par le projet Towards Pro Poor REDD+ pour la prise en compte du genre dans le processus REDD+ au Cameroun. Elle prescrit les directives à suivre pour s'assurer de l'implication de la femme dans les phases ultérieures du processus.

Renforcement des capacités

Partant d'une analyse des besoins en capacités en matière de REDD+ de la société civile et de l'administration, plusieurs actions ont été conduites :

- la production d'un dépliant sur le Changement Climatique et la REDD+, ses modalités, enjeux et ses opportunités avec les projets Towards Pro Poor REDD+ et FFBC, en **4500 exemplaires et en trois langues (français, sangho et lingala)** pour atteindre les organisations à la base, et les couches rurales de populations. Il a été largement diffusé dans les pays, et au cours de nombreuses rencontres ;
- une quarantaine de membres des réseaux accompagnés en prélude au 7^{ème} forum de Kigali pour la formulation des recommandations et déclarations à défendre à différentes instances (7^{ème} forum, Conseil des Ministres de la COMIFAC et CoP 18 de Doha, etc.). Le REFADD particulièrement a préparé une déclaration dite « **Déclaration de Kigali** » sur cette base, qui a été véhiculée à diverses instances ;
- formation des représentants des coordinations nationales REDD+ (Cameroun, Congo, RCA, Tchad, Gabon) et les représentants de la plate forme de la société civile REDD+ et Changement Climatique du Cameroun sur la gestion du carbone et sur le développement durable des forêts du Bassin du Congo lors de la formation continue organisée par l'Université de Laval et de Dschang ;
- environ **50** représentants des Populations Autochtones et Locales formés sur la REDD+ à Brazzaville en janvier 2013 ;
- **environ 40 participants de 9 pays d'Afrique centrale membres de la société civile ont bénéficié d'une formation** sur la REDD+ du 27

février au 02 mars 2013 à Douala, à travers un portrait complet et simplifié de la REDD+ et des outils appropriés pour un plaidoyer efficace sur la REDD+ ;

- des outils didactiques (chemises contenant des fiches simplifiés sur différents aspects de la REDD+ et CD) ont été produits et seront largement diffusés ;
- formation des responsables des radios membres du RERAC sur le mécanisme REDD+ et les changements climatiques, pour l'amélioration qualitative des productions au sein du réseau sur cette thématique ;
- **plusieurs réunions de concertations ont été organisées pour sensibiliser et échanger** sur REDD+ avec les différents réseaux.

Participations aux grands évènements

Dans cette rubrique, l'exécution de ce projet fut une grande opportunité pour la participation des groupes cibles (REPALEAC, REFADD, REPAR, REJEFAC, ReRAC) des pays du Bassin du Congo aux ateliers, séminaires, foras prévus et aux évènements planifiés dans le calendrier de la COMIFAC, au forum de la CEDHAC en lien avec les questions de changements climatiques et REDD+ au niveau national, sous régional et international. Ainsi ces évènements majeurs sont:

- la participation des populations autochtones du Cameroun à la réunion du FCPF qui a vu le RPP du Cameroun validé;
- Appui à la participation de quelques personnes ressources au 7^{ème} forum de la CEFDHAC à Kigali.
- Appui à la participation de 2 représentants de chaque réseau (REFADD, REPALEAC, REPAR et REJEFAC) au Conseil des Ministres de la COMIFAC, qui s'est tenu du 19 au 21 novembre 2012 à Ndjamena au Tchad, pour soutenir les débats en cours et à l'ordre du jour du Conseil des Ministres, et soumettre au Conseil les recommandations et déclarations de ces réseaux qui avaient été validées précédemment au 7^{ème} forum.
- Appui à la participation de 2 représentants de la société civile, dont 1 du REPALEAC et 1 du REFADD **dont une femme** à la CoP 18 Changement Climatique, qui s'est tenue du 26 novembre au 7 décembre 2012;
- Appui à la participation de 6 représentants des réseaux, dont 2 du REPAR, REFADD et REPALEAC au Dialogue régional sur les forêts, la gouvernance et le changement climatique, organisé par la COMIFAC, le Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun, le Right Resources Initiatives (RRI) et l'UICN, du 5 au 7 mars 2013 à Yaoundé.

COMMUNICATION

Dans ce dernier volet, 10 programmes d'animation radiophonique ont été produits sur la REDD+ et les changements climatiques produits par la Coordination Nationale du RERAC, traduites en langues locales et diffusés dans plusieurs radios du réseau.

- La dynamisation de la coordination régionale du RERAC à travers la réorganisation du bureau régional de coordination et l'harmonisation de ses statuts, au cours d'une assemblée générale extraordinaire organisée en février 2013 à Buéa, dans la région du Sud-ouest Cameroun.

L'appui en matériel technique de base (dictaphone numérique professionnel, casques professionnels, microphone, pack Cd vierges) à 35 radios membres du RERAC afin d'améliorer qualitativement et quantitativement leurs productions.

Bien que dans le cadre d'un autre projet, l'«extension du Réseau des Radios communautaires et appui logistique » dans 3 pays de la COMIFAC (Rwanda, Burundi et Congo), avec l'appui de l'ACDI est effectif.

Le RERAC est désormais constitué d'environ 90 radios membres, soit 40 au Cameroun et 50 nouvelles dans 3 pays, faisant de lui, le plus grand réseau des radios d'Afrique.

Au bout de la conduite de ce projet, on peut prétendre que les représentants des catégories sociales qui ont pour la plupart une grande influence dans les décisions nationales (parlementaires, société civile), disposent désormais d'un « Kit REDD+ » qui contient les fondamentaux sur la REDD+. Ce qui leur permet d'améliorer leur stratégie de communication et de prise de décision sur les questions relatives au processus REDD+, dans leurs pays respectifs ou au sein de la COMIFAC via leur réseau.

Les membres des réseaux de la CEFDHAC (REPAR, REPALEAC, REFADD, REJEFAC, ReRAC) et de certaines plates-formes nationales société civile REDD+ et CC (Cameroun et RCA) qui ont bénéficié de plusieurs appuis, comptent désormais parmi les acteurs socio-professionnels des pays membres de la COMIFAC, capables d'accompagner les décisions nationales vers les plus-values REDD+, susceptibles d'établir des recettes convenables pour les partages de bénéfices dignes d'une ressource écologique et socio-économique stratégique. Reste cependant à développer des mécanismes de suivi ou de pérennisation de ces acquis.

Au regard des enjeux, la problématique de participation multi-acteurs dans les processus de gestion durable, et de la REDD+ en particulier, va rester pertinente pendant bien longtemps. Cette initiative conduite par l'UICN, avec l'appui financier de l'Agence Canadienne pour le Développement a eu le mérite de contribuer à la mobilisation et à l'implication de la société civile, acteurs indispensables à la réussite dudit processus. ■

Sources : UICN



Stratégie genre en matière de REDD+ et adaptation aux changements climatiques en Afrique centrale



Dans cette période où les pays sont en cours de développement des politiques et des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, il est important de s'assurer que les aspects genre sont pris en compte afin que les femmes et les hommes participent au même titre et bénéficient équitablement des opportunités offertes. Il est aussi impérieux de prédire les risques liés aux inégalités entre les sexes ainsi que la vulnérabilité des femmes aux changements climatiques et autres chocs environnement et sociaux.

Il ya donc une nécessité de prendre des dispositions spécifiques pour la prise en compte du genre dans les

mécanismes REDD+ à travers des actions concrètes de terrain visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les sauvegardes sociales et environnementales. Il est extrêmement important que les femmes prennent part aux consultations organisées à tous les niveaux. Bien que le lien entre les questions de parité hommes-femmes et la REDD+ reçoive un intérêt croissant, les femmes ne sont pas encore reconnues comme des partenaires égaux dans la conception, la mise en oeuvre et le suivi des projets.

C'est dans ce cadre que le Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable(REFADD) a développé une stratégie régionale sur le genre en matière de REDD+



et adaptation, avec l'appui technique et financier de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), et l'Agence Canadienne pour le Développement (ACDI). Cette stratégie est un outil de référence permettant aux parties prenantes du Bassin du Congo d'intégrer la dimension genre dans les politiques et programmes et de garantir la participation active des femmes dans les processus. Elle s'enracine dans le souci de doter la sous région d'un cadre de référence pour adresser des questions sexospécifiques en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique en Afrique Centrale. Cette stratégie est une des réponses apportées par le REFADD pour contribuer de manière efficace aux efforts de la COMIFAC et ses partenaires en ce qui concerne l'intégration du genre dans les politiques en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale en général et en particulier sur la REDD+ et l'adaptation au changement climatique.

La présente Stratégie se positionne de façon transversale à l'échelle régionale afin donner des orientations sur la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes face au processus REDD+ et adaptation au changement climatique dans les pays et à l'échelle sous régionale. L'objectif visé par la stratégie est de promouvoir la prise en compte du genre et l'implication effective des femmes dans les processus REDD+ et adaptation au changement climatique dans l'espace COMIFAC. Se référant aux politiques internationales, régionales et nationales, et aux engagements de la COMIFAC et des partenaires à adopter des mesures adéquates pour la mise en oeuvre de la REDD+ et adaptation, la stratégie propose des actions prioritaires permettant la participation équitable des femmes et des hommes dans le processus.

Elle doit permettre de renforcer la place de la femme et des autres populations à haut risque de vulnérabilité, dans le développement et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et sous régionales REDD+ et adaptation. Elle crée ainsi l'opportunité de donner aux hommes et aux femmes les mêmes chances de participation et d'accès aux bénéfices et opportunités offerts par les politiques, les programmes et les projets mis en place. D'une manière spécifique, la stratégie offre à la femme rurale un cadre permettant de tirer profit des avantages de la REDD+ et des opportunités offertes dans le cadre des programmes d'adaptation au changement climatique pour ainsi contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Coordination Régionale

Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable
Tél : + 243 998130296, + 23777781075 - Email : refadd2012@yahoo.com
Avenue Christophe Muzungu - Quartier Funa - Commune de Limete.
Kinshasa/RDC

Actions prioritaires proposées dans le cadre de la stratégie :

- Appui à l'intégration de la dimension genre dans les politiques et législations de la COMIFAC et ses pays membres.
- Le renforcement des capacités en matière de genre, REDD+ et adaptation au changement climatique à travers des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des acteurs;
- Soutien et accompagnement des initiatives REDD+ et adaptation impliquant les femmes à la base;
- Partage des expériences et diffusion des acquis sur les bonnes pratiques et innovations en matière de genre, REDD+ et adaptation dans les pays de la COMIFAC;
- Information, communication et plaidoyer en vue de promouvoir un environnement favorable à la prise en compte du genre dans les politiques et la participation active des femmes dans les processus REDD+ et adaptation;
- Renforcement du partenariat multi acteurs avec une attention particulière sur la collaboration et les synergies entre les réseaux des ONG impliquées.

Cette dernière partie doit être revue par : La mise en œuvre de la stratégie impliquera beaucoup de partenaires à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale. Il s'agit notamment du Secrétariat de la Convention sur le changement climatique (UNFCCC), ONU REDD, ONU Femmes, le PNUE, le PNUD, la COMIFAC et les Etats membres, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), la Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), les partenaires au développement dont l'UICN, l'ACDI, la FAO, le CIFPORA, la GIZ, le Réseau Africain des Forêts Modèles (RAFM), l'Alliance Mondiale sur le Genre et le Climat (GGCA/Global Gender and Climate Alliance), la Coordination régionale REDD+, les programmes et projets REDD+ et adaptation, le REFADD et ses membres, ainsi que d'autres organisations de la société civile impliquées dont le Réseau des Femmes Africaines pour la Gestion Communautaire des Forêts (REFACOF), les organisations de base impliquant les femmes, les départements en charge du genre dans les pays, les autorités locales, etc. ■

Source : REFADD/UICN



le REFADD en action dans la préparation d'une déclaration sur la REDD+ à Douala.

Participation de la société civile au processus REDD+ au Cameroun



Séance de travail entre les autorités locales et les communautés locales

Au regard des enjeux climatiques de la déforestation, le mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) est l'une des solutions privilégiées pour soutenir la préservation du Bassin du Congo. Depuis 2009, plusieurs pays du bassin du Congo, dont le Cameroun, ont amorcé une phase de préparation au REDD+.

Dans ses principes fondamentaux, le mécanisme REDD+ doit non seulement être accessible aux communautés locales et autochtones et à la société civile, mais aussi susciter leur forte mobilisation et leur implication, afin qu'elles puissent tirer le meilleur parti de cette opportunité. A travers le projet Towards Pro Poor REDD, l'UICN a accompagné le Cameroun dans l'élaboration de sa proposition de préparation à la REDD+ (RPP-Readiness Preparation Proposal) sur le plan technique et en impliquant toutes les parties prenantes.

Préparation et validation du RPP

Le succès du processus REDD+ passe par l'implication des parties prenantes et devra contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations à la base. A cet effet, le processus de préparation de la proposition à la REDD+ exige la participation active et l'engagement de la société civile.

Engagé pleinement en 2010 dans le développement de sa stratégie nationale REDD+, le gouvernement du Cameroun a sollicité officiellement l'UICN en raison de son expertise dans la facilitation des processus et du dialogue multi acteurs.

La proposition de préparation à la REDD+ du Cameroun a été validée, dès sa première soumission, par le Comité des Participants du FCPF (Forest Carbon Partnership Funds), au cours de sa 13^{ème} réunion de l'Assemblée tenue du 21 au 22 octobre 2012 à Brazzaville au Congo. Une grande première depuis le démarrage du processus d'examen des propositions de préparation à la REDD+.

Activités/produits phares

- Création d'une plate forme nationale société civile REDD+ et Changement Climatique au niveau national, avec une équipe de coordination dynamique et influente ;
- Participation effective de la société civile à l'élaboration de la proposition de préparation à la REDD+, à travers des contributions écrites et des notes de position ;
- Participation effective du secteur privé au processus d'élaboration du RPP au cours d'un atelier organisé en juillet 2012 à Yaoundé au Cameroun ;
- Production d'outils de sensibilisation (dépliants) et organisation des campagnes de sensibilisation et des rencontres de consultation ;
- Réalisation d'un état des besoins en renforcement des capacités des différents acteurs ;
- Formation des différents groupes d'acteurs sur différents aspects de la REDD+ ;
- Conduite de plusieurs études sur les aspects techniques et socio économiques notamment sur les facteurs de déforestation et l'analyse institutionnelle des acteurs qui opèrent dans la chaîne, les systèmes de gouvernance, etc. ;
- Élaboration d'une feuille de route pour assurer la pleine implication des femmes et des peuples autochtones dans le processus REDD+ ;
- Organisation d'ateliers régionaux et national de validation du document du RPP avant soumission au FCPF ;
- Participation active de la société civile à la 13^{ème} réunion de l'Assemblée des Participants du FCPF du 21 au 22 octobre 2012 à Brazzaville. La délégation camerounaise à la 13^{ème} réunion de l'Assemblée des participants du FCPF était constituée de Ministères sectoriels concernés, de la plate forme nationale société civile, des représentants des peuples autochtones, des femmes, et de l'UICN.

Indicateurs de succès

- La reconnaissance officielle de l'expertise de l'UICN sur la REDD+ par la Banque Mondiale qui a contribué au financement du processus de concertation nationale au Cameroun.
- La validation de la proposition du Cameroun dès sa première soumission.
- L'UICN est sollicité par d'autres pays du Bassin au vu du résultat satisfaisant obtenu avec le Cameroun.
- L'implication effective de la société civile, articulation clé pour ce processus à l'égard notamment des partenaires qui le soutiennent dont le FCPF, démontrée à travers la déclaration de la plate forme.
- La mise en place des démembrements de la plate forme de la société civile dans les 10 régions du Cameroun, avec des coordinations régionales qui prennent en compte le genre et les peuples autochtones.
- L'existence de plusieurs initiatives qui soutiendront la nouvelle dynamique régionale. Il s'agit des projets « *Meilleure participation des parties prenantes du Bassin du Congo dans les activités REDD+ aux niveaux national, sous-régional et international* » ; « *Appui à la participation multi acteurs au processus REDD+ au Cameroun, Gabon, Congo et RCA* » développées par l'UICN et appuyées respectivement par l'ACDI et le FFBC/BAD ; « *Renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD+ pour une gestion durable des forêts dans le bassin du Congo* » de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) financé par le FEM/BM.



Réunion de concertation des Communautés locales sur la REDD+

Léonard Usongo



Réunion de sensibilisation, concertation sur la REDD+

MINEPDED

Perspectives

La prochaine étape pour le Cameroun consiste en l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, avec les appuis financier et technique du FCPF, de l'UICN et d'autres partenaires (WWF, WCS, CIFOR, etc.) qui ont exprimé leur volonté d'accompagner le processus sous la coordination du Ministère en Charge. Dans cette nouvelle phase, l'UICN entend poursuivre la facilitation du dialogue entre la société civile et le gouvernement ; faciliter le démembrement de la plate forme au niveau départemental et des collectivités locales décentralisées ; et renforcer les capacités des différents groupes d'acteurs, notamment les communautés locales et autochtones et les femmes. ■

UNIVERSITÉ DE FORMATION CONTINUE SUR LA C EN MILIEU FORESTIER ET AGROFORESTIER



LIQAC
Université du Québec
à Chicoutimi



Université de Dschang, Cameroun
14 janvier au 1er février 2013



Photo souvenir du groupe (crédit photo : S. Bouchard)

Gestion du carbone dans les systèmes forestiers et agroforestiers tropicaux

Une approche durable dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Congo

GESTION DU CARBONE EN TROPICAL



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency



À l'heure actuelle, les approches mises de l'avant pour lutter contre l'augmentation de la concentration en gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère sont en mode inertiel. Or, en gérant adéquatement les écosystèmes forestiers et agroforestiers tropicaux, il est possible de maintenir et d'augmenter la quantité de carbone séquestré dans les réservoirs aériens et souterrains de ces écosystèmes. La gestion durable du carbone forestier et agroforestier tropical offre un potentiel réel de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. À court terme, il s'agit d'une option davantage viable que d'autres comme la réduction de la combustion fossile.

C'est dans ce cadre que s'est tenue une université de formation continue (UFC) sur la gestion du carbone dans les systèmes forestiers et agroforestiers du bassin du Congo du 14 janvier au 01 février 2013 à l'Université de Dschang (Dschang, Cameroun). Cette formation, organisée conjointement par l'Université Laval (Québec, Canada), l'Université du Québec à Chicoutimi (Chicoutimi, Canada) et l'Université de Dschang, a été suivie par 26 apprenants provenant de différents pays et institutions gouvernementales et non gouvernementales. L'équipe de montage du cours était formée de Dr. Jean-François Boucher, Pr. Claude Villeneuve, Dr. Sylvie Bouchard et Dr. Sibi Bonfils (Université du Québec à Chicoutimi); Dr. Vincent Poirier, Pr. Alison Munson et Pr. Damase Khasa (Université Laval); et Pr. Louis Zapfack (Université de Yaoundé I). Cette UFC a été mise en œuvre dans le cadre du projet intitulé «Appui au renforcement des capacités des professionnels et universitaires en gestion durable des forêts du bassin du Congo en Afrique Centrale, N°A-035428-001». Ce projet a été financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dans le cadre du fonds de démarrage rapide (FAST START) du gouvernement du Canada suite à ses engagements à la 15^e conférence des parties (COP 15) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague. L'organisation de ce projet a été assurée par l'Université Laval et sa coordonnatrice, Madame Stéphanie Dubé-Desrosiers.

L'objectif de cette formation était de renforcer les connaissances théoriques et techniques en termes de gestion du carbone (C) forestier et agroforestier. Elle a permis à des étudiants (maîtrise et doctorat), des enseignants et des professionnels œuvrant dans le domaine de la gestion des ressources naturelles d'accroître leurs connaissances et d'échanger sur d'importants enjeux environnementaux dans le bassin du Congo. L'engouement suscité par les échanges a mis en lumière un besoin de diffusion des connaissances à une plus grande échelle. Le présent texte n'a pas la prétention d'être un résumé exhaustif du contenu de l'UFC, mais plutôt de présenter les grands thèmes autour desquels se sont articulés les enseignements des professeurs et formateurs et de proposer des avenues de recherche à explorer dans un futur proche.

Contexte particulier du bassin du Congo

Les ressources agricoles et forestières jouent un rôle primordial dans le bassin du Congo. La population, majoritairement (70%) rurale, est dépendante de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt. Les forêts du bassin du Congo couvrent environ 210 millions d'hectares, un vaste territoire qui contient l'équivalent de 70% des forêts africaines. L'importance de ce territoire forestier est majeure puisqu'il s'agit du deuxième massif de forêts tropicales de la planète après l'Amazonie. Ce deuxième massif de forêts tropicales possède une très vaste biodiversité. Il abrite environ 50% des espèces animales du continent africain, dont de nombreuses espèces endémiques et emblématiques, et plus de 10 000 espèces végétales. Le bassin du Congo possède un potentiel agricole et forestier très élevé. Ses 184 millions d'hectares de terres arables lui confèrent l'éventuelle capacité d'agir à titre de grenier de l'Afrique. Les forêts du bassin du Congo subissent une forte pression pour l'utilisation des

terres à des fins d'exploitations agricoles, forestières, énergétiques et urbaines. Les pertes de superficie sont de l'ordre de 0,6% par année et sont causées principalement par l'agriculture itinérante, la récolte de bois d'énergie, les feux de brousse, l'exploitation forestière et l'urbanisation.

La déforestation contribue de façon significative à l'augmentation de la concentration en GES dans l'atmosphère. La déforestation aurait contribué à hauteur de 30 à 50% aux émissions d'origine anthropique depuis les deux derniers siècles. À l'heure actuelle, la contribution de la déforestation aux émissions annuelles de dioxyde de carbone (CO₂) serait de l'ordre de 12 à 20%. La déforestation dans le bassin du Congo est préoccupante puisqu'à ce rythme, plus du tiers du couvert forestier aura disparu dans 50 ans. À l'ère des changements climatiques, il faut redoubler d'efforts pour aider l'homme et la forêt à s'adapter aux changements climatiques afin de réduire la destruction, la fragmentation et la dégradation des forêts. Il faut dès maintenant proposer des stratégies de gestion des écosystèmes forestiers et agroforestiers dans le bassin du Congo pour limiter les émissions de GES, maintenir voire augmenter la capacité de stockage de C de ces écosystèmes. Pour ce faire, il est essentiel de comprendre quels sont les mécanismes fondamentaux de la séquestration du C à l'échelle de l'écosystème.

Mécanismes et séquestration du C

Lorsque le CO₂ atmosphérique est absorbé par les végétaux durant le processus de photosynthèse, les atomes de C contenus dans les molécules de CO₂ se retrouvent piégés à l'intérieur de molécules organiques dont ils constituent alors le squelette. Ainsi, ces atomes de C se retrouvent séquestrés à l'intérieur de composés organiques utilisés par les végétaux pour former de nouvelles tiges, feuilles,

branches, graines, fleurs, fruits et racines. Le C demeure séquestré sous forme organique jusqu'à ce qu'il soit retourné sous forme de CO₂ dans l'atmosphère à la suite de la respiration végétale et microbienne, laquelle survient lors de la décomposition de la matière organique. Le temps que mettra un atome de C entre le moment où il est fixé sous une forme organique par la photosynthèse et où il est relâché sous forme de CO₂ par les processus de respiration dépend de nombreux facteurs, dont la nature du réservoir dans lequel le C est stocké.

De façon générale, on peut compter 5 grands réservoirs de C dans les écosystèmes forestiers et agroforestiers tropicaux. Ces derniers sont : (1) la biomasse aérienne arborée, (2) la biomasse aérienne herbacée, (3) la litière et le bois mort, (4) la biomasse racinaire et (5) le sol. Le C stocké dans les parties aériennes des arbres peut l'être dans les tiges, les feuilles, les branches et le tronc. Le C séquestré dans le bois du tronc possède une durée de vie plus élevée que celui séquestré dans les feuilles. Celles-ci peuvent, chez les espèces décidues, être renouvelées plusieurs fois tout au long de la vie de l'arbre. Les feuilles sont aussi plus facilement décomposées par les microorganismes que ne l'est le bois du tronc ou des branches. En effet, le C contenu dans le bois est séquestré dans des molécules complexes et difficiles à décomposer telle que la lignine. La strate herbacée peut parfois être très dense dans les systèmes forestiers et agroforestiers du bassin du Congo. Cette végétation contribue de façon importante au stockage du C, notamment dans les systèmes agroforestiers où la présence des arbres est moins importante. Lorsque des feuilles, des branches et même des arbres entiers tombent au sol, ceux-ci s'accumulent plus ou moins rapidement pour former la litière et le bois mort. Cette litière joue un rôle écologique fondamental puisqu'elle abrite une multitude d'organismes responsables des premières phases de décomposition des matières organiques. Ensuite, il s'opère une vaste opération de recyclage des éléments nutritifs pouvant permettre au sol de retrouver les éléments précédemment prélevés par



Système agroforestier où le maïs est cultivé en association avec la banane et des arbres éparpillés sur le campus de l'Université de Dschang (crédit photo : V. Poirier)



Le portail de l'Université de Dschang (crédit photo : S. Bouchard)

les végétaux pour leur croissance. La litière protège le sol contre l'évaporation excessive et l'érosion. C'est une entité très dynamique. Le C qui y est stocké peut être rapidement incorporé dans les différents horizons du sol par l'action d'organismes tels que les vers de terre et les termites. Ces véritables ingénieurs du sol se nourrissent de cette litière et vont permettre au C contenu à la surface du sol d'être incorporé plus en profondeur.

Il est relativement simple à première vue de comprendre l'importance des réservoirs aériens que sont la biomasse aérienne arborée, la biomasse aérienne herbacée et la litière et le bois mort en termes de stockage du C. En effet, il est assez facile d'observer ce qui se passe au-dessus du sol. Or, il en va tout autrement en ce qui concerne les réservoirs souterrains. La réalité est beaucoup plus complexe sous la surface puisque les racines poussent dans un milieu très complexe qu'est le sol. Le sol, que l'on peut aussi nommer la pédosphère, est un véritable monde d'interfaces. La dynamique de l'eau, de l'air, des minéraux et des matières organiques du sol vont interagir ensemble et avoir une influence considérable sur la croissance des racines et sur le temps de résidence du C dans le sol. Il est de plus en plus admis que les racines occupent une place très importante dans le cycle global du C. Le C stocké dans la biomasse racinaire constitue une importante fraction du C de la biomasse végétale.

La fraction du C fixé par la photosynthèse qui est allouée aux parties souterraines peut varier en fonction des espèces végétales et des conditions de l'environnement. Il semble que le C des racines aurait un temps de résidence dans le sol 2.4 fois plus élevé que le C qui provient des parties aériennes. Il en serait ainsi grâce à sa composition moléculaire davantage récalcitrante à la décomposition et à sa propension à être stabilisée par la matrice minérale du sol. Ce dernier réservoir joue un rôle très important dans le cycle du C. Il y a dans le premier mètre de profondeur des sols tropicaux l'équivalent d'environ 70% du C stocké dans la végétation. De plus, les sols tropicaux contiennent environ 30% du C stocké dans l'ensemble des sols de la



Photo des participants après la remise des diplômes de formation. (crédit photo : A. Bernard)

biosphère. Le C stocké dans le sol provient majoritairement de la décomposition de la matière organique par les microorganismes. Alors que la décomposition de la matière organique est principalement régie par sa composition moléculaire, la stabilisation du C contenu dans les produits de décomposition est plutôt régie par les propriétés intrinsèques de la matrice minérale du sol. En interagissant avec les surfaces des minéraux, les composés carbonés peuvent être protégés pendant plusieurs décennies voire même des siècles avant d'être minéralisés et retournés sous forme de CO_2 dans l'atmosphère. Les modes de gestion des terres et les pratiques agricoles et forestières affectent de façon non exclusive les cinq réservoirs et les mécanismes de séquestration du C qui les gouvernent. Or, il convient d'établir comment gérer adéquatement les écosystèmes forestiers et agroforestiers tropicaux du bassin du Congo dans le but de maintenir et d'augmenter les quantités de carbone séquestré dans les réservoirs aériens et souterrains de ces écosystèmes.

Gestion des écosystèmes forestiers et agroforestiers

Il existe de nombreuses approches possibles en vue de lutter contre les émissions de GES causées par la déforestation. Les prochaines lignes proposent des pistes de réflexion pouvant être explorées par les intervenants du milieu afin de voir, dans les conditions qui leur sont propres, quelles options de gestion peuvent être envisagées pour accroître les quantités de C séquestré.

Les modes d'aménagement forestier pouvant contribuer aux efforts de mitigation des GES s'orientent selon trois axes, soit les méthodes focalisant sur la conservation du C, celles axées sur la séquestration du C et celles visant la substitution du C. La création de parcs et de réserves forestières, la promotion de régimes de récolte favorisant le maintien d'un plus grand nombre d'arbres sur pied et la réduction des perturbations anthropiques sont

des exemples de pratiques visant à conserver le C. Les méthodes visant spécifiquement à augmenter la capacité de stockage du C d'un écosystème peuvent inclure l'augmentation des surfaces forestières en plantation (et dans une certaine mesure l'augmentation de la densité de plantation), l'augmentation de la quantité de C stocké dans des produits durables et l'utilisation d'espèces végétales augmentant les apports de C au sol en provenance des parties aériennes et souterraines des plantes. Enfin, il est possible de substituer l'utilisation des combustibles fossiles par la biomasse forestière comme source d'énergie, de même que substituer des produits énergivores par des produits du bois dans diverses filières industrielles et commerciales.

Lorsque la forêt est coupée pour permettre l'exploitation de la terre à des fins agricoles, il est souhaitable de laisser en place des essences à vocation écologique particulières. Certaines essences dont le bois est très dense peuvent contribuer davantage que d'autres à la séquestration du C. Les racines des essences légumineuses vont fixer l'azote et ainsi enrichir le sol, ce qui peut accroître la productivité des sols et de surcroît augmenter la quantité de C stocké dans l'écosystème. La mise en place de systèmes agroforestiers offre beaucoup de potentiel pour séquestrer du C au-dessus et dans le sol. Les systèmes agroforestiers sont des systèmes à multiples usages qui permettent de répondre aux besoins alimentaires et économiques des populations tout en favorisant la séquestration du C et en limitant la déforestation de masse. En contrepartie, certaines pratiques répandues ont un impact néfaste sur le bilan C de l'écosystème et sur la qualité du sol. C'est notamment le cas de la culture sur brûlis, qui contribue au relâchement du C par la combustion de la biomasse et à la dégradation du sol. Lorsque la culture sur brûlis est pratiquée sur un terrain en pente, il peut en résulter d'importantes pertes de sol et de C causées par l'érosion. Toutes pratiques agricoles et forestières visant à protéger la surface du sol, que ce soit par le maintien des résidus de culture et de coupe à la surface du sol et la réduction du travail du sol, vont permettre de limiter les pertes de C et favoriser



Échantillonnage du sol, le Dr. V. Poirier (à droite) et un participant inscrit à l'UFC lors d'un exercice d'estimation des stocks de C dans un écosystème forestier (crédit photo : V. Poirier)

l'accroissement des stocks de C du sol. La revalorisation des sols pauvres en C et des sols dégradés sont des avenues ayant un fort potentiel de séquestration de C. En effet, les sols et les horizons du sol qui sont pauvres en C ont davantage le potentiel de stocker du C sous des formes stables que les sols qui sont déjà riches en C. En règle générale, on retiendra qu'il est préférable dans un premier temps de bien s'informer et de recueillir le maximum d'informations possibles sur les caractéristiques et les utilisations spécifiques d'un site avant de proposer quelques mesures d'aménagement que ce soit, et ce afin de maximiser les gains potentiels en terme de séquestration du C à long terme. La mise en œuvre de nouvelles pratiques d'aménagement et de nouveaux projets de gestion forestière nécessite beaucoup d'efforts. Il est impératif de mettre en place et de soutenir des mécanismes permettant de supporter de tels projets, et ce avec les ressources humaines et financières appropriées.

Programmes d'appui et crédits de C

L'adaptation aux changements climatiques passe nécessairement par une adaptation des marchés et un changement des réglementations en vigueur. C'est dans cet esprit que sont nés les marchés de crédits de C et des mécanismes comme le programme de Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en voie de développement de l'Organisation des Nations Unies (ONU-REDD). De nombreuses initiatives multilatérales existent, comme le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) et le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) de la Banque mondiale.

La volonté internationale a permis de mettre en œuvre des mécanismes d'appui et de créer un marché international pour les crédits de C, mais le calcul des crédits de C forestier est complexe et les enjeux qui y sont liés sont majeurs. Il faut démontrer dans quelle mesure le gain en C est-il réel et être en mesure de le quantifier dans le temps. Ceci implique une obligation pour les parties de mesurer et de vérifier l'état des stocks de C. Il faut aussi déterminer le niveau de permanence du gain réalisé et identifier le niveau de risque de réversibilité pouvant entraîner la perte totale ou partielle des gains réalisés. En ce sens, on doit identifier les risques liés aux perturbations naturelles, aux



Mesure du diamètre des arbres par des participants inscrits à l'UFC dans le cadre d'un exercice d'estimation des stocks de C dans un écosystème forestier (crédit photo : V. Poirier)

changements dans les orientations d'aménagement et au manque de financement soutenant les projets. Si les gains réalisés ne sont que temporaires, la valeur des crédits de C est moins intéressante. Un projet d'aménagement doit présenter un effet additionnel par rapport à l'évolution naturelle de la végétation et/ou par rapport à un scénario de *statu quo*. La détermination d'un scénario de référence est difficile et le choix de parcelles témoins doit être fait rigoureusement. Enfin, il faut déterminer si le projet d'aménagement peut générer des fuites par le déplacement des activités et des marchés, et ce à l'échelle locale, nationale et internationale. C'est à partir du gain en C réalisé par rapport à un scénario de référence préétabli et en considérant le niveau de permanence de ces gains et les risques de fuites que des crédits de C associés à une pratique d'aménagement durable peuvent être réclamés sur les marchés.

Certains marchés directs ont été créés en réponse aux ententes internationales, comme les systèmes d'échanges européen et nord-américain, alors que d'autres sont volontaires et non réglementés. Il existe aussi des marchés indirects qui ne sont pas liés aux activités proprement dites, mais bien aux produits qui en découlent. Peu importe le marché visé, pour que

les pratiques d'aménagement durable des écosystèmes forestiers et agroforestiers soient un succès, l'implication des communautés locales est primordiale. Des populations habitent ces écosystèmes, elles s'y nourrissent et s'y logent. Étant donné que la recherche scientifique démontre à plusieurs égards les effets néfastes de certaines pratiques forestières et agricoles conventionnelles, il est nécessaire d'assister les populations locales sur le terrain dans la recherche de solutions et de les supporter dans les phases de transition vers des pratiques de gestion durable.

Acceptabilité sociale et transfert du savoir

Il existe, bien plus souvent qu'autrement, un fossé entre les connaissances acquises par la recherche scientifique et la réalité vécue par les intervenants sur le terrain. Ceci est fort malheureux. Même si les travaux de recherche démontrent, et ce dans de nombreuses publications scientifiques, que de mauvaises pratiques de gestion des terres entraînent une augmentation des émissions de CO₂, il n'en demeure pas moins que de telles pratiques demeureront courantes tant que des alternatives viables n'auront pas été enseignées et surtout acceptées par les populations locales. À titre d'exemple, bien que la culture itinérante sur brûlis soit néfaste pour les sols et l'environnement, elle demeure très répandue dans le bassin du Congo. Or, peu d'alternatives viables s'offrent aux paysans à l'heure actuelle. Ceci fait en sorte que cette pratique est toujours en vigueur et contribue à la déforestation et aux émissions de GES.

Il faut éviter de sous-estimer l'importance qu'occupe l'aspect humain dans la gestion des écosystèmes tropicaux. Le développement de projets d'aménagements forestiers doit permettre aux populations locales d'accroître de façon significative leur qualité de vie en augmentant leur sécurité alimentaire, énergétique et financière. L'agroforesterie est une avenue qui offre des

solutions tangibles. En effet, pour le paysan, la pratique de l'agroforesterie raisonnée peut permettre de rapporter autant sinon davantage de revenus que la seule exploitation des grumes précieuses par écrémage. L'agroforesterie permet de maximiser la productivité végétale par unité de surface et d'exploiter à la fois des produits ligneux et non ligneux. Il en résulte une diversification des revenus pour les paysans et il peut en résulter une augmentation de la quantité de C stocké dans les réservoirs aériens et souterrains. Le potentiel de l'agroforesterie pour assurer la sécurité alimentaire, augmenter les stocks de C et assurer une gestion durable des écosystèmes est bel et bien réel. Il faut continuer à faire des efforts pour promouvoir cette pratique, et ce sur les plans politiques, sociaux-économiques et scientifiques.

Davantage d'appuis en recherche

Des progrès significatifs ont été faits dans les dernières années pour comprendre d'un point de vue fondamental comment le C se trouve séquestré dans les différents réservoirs. Or, de nombreuses incertitudes demeurent. C'est le cas notamment du rôle du bois mort et des lianes comme réservoirs de C. Il est en effet difficile de déterminer quel est l'importance du bois mort, car sa teneur en C et en humidité varie en fonction du stade de décomposition. Il est aussi complexe d'estimer la quantité de C stockée dans la biomasse des lianes. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour préciser la quantité de C séquestré dans ces réservoirs. Davantage de travaux sont aussi requis pour estimer avec plus de précision le rôle de la biomasse souterraine, notamment celui des racines fines et des exsudats racinaires. Le système racinaire est complexe et difficile à étudier puisqu'il se situe dans le sol. La contribution du C racinaire aux stocks de C des écosystèmes forestiers et agroforestiers est vraisemblablement sous-estimée à l'heure actuelle et requiert davantage d'attention de la part des chercheurs. Il en va de même pour les champignons



Parcelles expérimentales sur le campus de l'Université de Dschang (crédit photo : V.Poirier)

mycorhiziens. Ces champignons associés aux racines des plantes auraient le potentiel d'accroître la productivité des cultures, d'augmenter la tolérance au stress et de séquestrer du C dans la biomasse végétale et microbienne du sol.

Les racines des végétaux explorent le sol en profondeur et des quantités importantes de C sont retrouvées dans les horizons profonds du sol. Les horizons profonds pourraient contribuer de façon très importante au cycle global du C, d'autant plus que le C contenu dans ces horizons pourrait être plus stable et davantage protégé de la décomposition microbienne. Par contre, le rôle des horizons profonds dans le stockage du C est mal connu et davantage d'études sont requises pour en comprendre les rouages d'un point de vue fondamental. Le temps de résidence du C organique varie en fonction de sa nature moléculaire et du réservoir dans lequel il est séquestré, mais ces phénomènes sont très complexes et nécessitent l'utilisation de techniques isotopiques pour être élucidés. Certes, le C stable aurait avantage à être évalué à plus forte valeur que le C facilement minéralisable sur les marchés de C. Ultiment, les pratiques favorisant la séquestration du C sous des formes stables devraient être valorisées en comparaison à d'autres qui entraînent la séquestration du C sous des formes davantage labiles. Cette notion de valeur spécifique du C selon la stabilité du réservoir dans lequel il est stocké est forte intéressante, mais la recherche actuelle n'est pas en mesure de fournir les arguments nécessaires à la mise en œuvre de telles politiques. Dans un même ordre d'idée, il faudra être en mesure d'identifier avec plus de précision l'impact des changements d'utilisation des terres et des pratiques d'aménagement sur les diverses formes et fractions du C.

Enfin, parmi les avenues émergentes qui existent à l'heure actuelle, il y a la filière technologique de conversion thermique de biomasse en absence d'oxygène (i.e., par pyrolyse). Cette approche pourrait permettre de produire de l'énergie sous forme de biocombustible tout en produisant du biocharbon. Or, ce biocharbon contiendrait du C sous des formes stables et lorsqu'appliqué au sol, il pourrait permettre de séquestrer du C, d'améliorer les propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols et d'augmenter la productivité des cultures. Par contre, les effets du biocharbon ne semblent pas toujours les mêmes selon les types de sol et son application pourrait parfois diminuer la disponibilité de certains éléments nutritifs. Il faut donc poursuivre les recherches pour déterminer dans une plus large mesure les circonstances favorables à la production et à l'utilisation du biocharbon.

En conclusion, Une gestion raisonnée du C forestier et agroforestier présente plusieurs défis de nature scientifique, technique, politique et socio-économique. Or, l'importance des forêts du bassin du Congo comme réservoir de C est telle que des efforts concrets doivent être entrepris pour obtenir rapidement des résultats significatifs. La gestion durable du carbone forestier et agroforestier offre un potentiel réel de lutte et d'adaptation aux changements climatiques et il s'agit d'une option davantage viable que d'autres comme la réduction de la combustion fossile. L'UFC tenue à l'Université de Dschang entre le 14 janvier et le 01 février 2013 aura permis de rassembler des acteurs importants du milieu de la foresterie et de la conservation des ressources naturelles dans le bassin du Congo. Cette formation aura sans nul doute permis à tous et chacun d'élargir ses champs de compétences, d'échanger avec d'autres acteurs du milieu, de réfléchir et de faire un pas de plus dans l'acquisition des nouvelles connaissances sur la lutte et l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Congo. ■

Dr. Vincent Poirier et Pr. Damase Khasa
Département des sciences du bois et de la forêt
Université Laval, Québec, Canada

Bio-Express



Dr Damase Khasa est professeur titulaire et directeur de programme de maîtrise en agroforesterie à l'Université Laval, Canada. Il est aussi professeur associé à l'Université d'Alberta, Canada et professeur visiteur auprès des universités malgache et africaine (Univ. de Mahajanga à Madagascar, Univ. de Kinshasa en RDC). Il a signé ou co-signé plus

de deux cent publications, communications et affiches scientifiques. Ses travaux de développement des connaissances et de recherche vont de l'écologie intégrative moléculaire des symbioses végétales mycorhiziennes et fixatrices d'azote aux applications dans les systèmes agroforestiers et forestiers des milieux tropical, subtropical et tempéré.



Le Dr. Vincent Poirier est chercheur postdoctoral en sciences forestières au département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval (Québec, Canada). Il s'intéresse principalement aux cycles biogéochimiques et aux mécanismes de stabilisation et déstabilisation du carbone et de l'azote dans les dif-

férents horizons du profil des sols agricoles et forestiers. Au sein de l'équipe de du Pr. Alison Munson, le Dr. Poirier participe à des activités de recherche, d'enseignement et de supervision des étudiants. Ses travaux de recherche récents portent sur l'effet des perturbation naturelles et anthropiques sur les stocks de carbone et d'azote dans le sol, de même que sur la capacité des sols à retenir ces éléments.



Faculté de foresterie, de géographie
et de géomatique



LIQAC
Université du Québec
à Chicoutimi



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency

La 1^{ère} Conférence Africaine des Forêts Modèles à Yaoundé

Les Forêts Modèles désormais au centre des préoccupations des Etats Africains.

Tenue à Yaoundé, au Cameroun, du 12 au 15 mars 2013, sous le thème : « L'Afrique émergente : Gouvernance et changement climatique, Innovation et business social vert », la 1^{ère} Conférence Africaine des Forêts Modèles a été un théâtre interactif des conférences-débats, d'exposés et innovations.



Quatre jours durant, la capitale camerounaise s'est transformée en point de convergence de plusieurs acteurs, promoteurs et partenaires des Forêts Modèles. Au cœur des débats, la problématique de l'émergence des forêts sur les trente prochaines années, surtout, à travers les perspectives de facteurs démographiques, politiques, économiques et écologiques. Outre le thème général, les conférenciers ont pu assister aux différents exposés groupés en trois sous thèmes. Le premier sous thème a tablé sur la problématique du devenir africain repartit en trois sous points : la préoccupation du changement climatique ; le développement durable ou émergence et enfin, la mise au point sur la problématique du devenir Africain.

Quelles réponses pour quels modèles d'innovations africains, a été le 2^e sous thème développé en quatre points : - Le développement durable comme condition d'une émergence viable : de la parole à l'acte ; - Foreign Direct Investment in Africa Markets ; - De la bonne gouvernance à l'émergence : conditions de gouvernance pour favoriser une émergence par entreprise et enfin ; - solution à l'équation décentralisation et industrialisation du secteur forêt : expérience de gestion idéale des territoires.

Enfin, le troisième thème a mis l'accent sur « les innovations africaines en grand format : de la révolution des entreprises

en majuscule qui a été décortiqué en trois points à savoir, la 3^{ème} révolution industrielle et l'Afrique : la gouvernance et les innovations dont nous avons besoin ; E-Learning en milieu rural : un cas d'école de mobilisation des savoirs pour le développement en milieu rural et ; la sagesse de repenser l'agriculture et l'alimentation aujourd'hui.

Riche en enseignement, la 1^{ère} conférence a permis aux conférenciers d'acquérir de bonnes connaissances dans le domaine des Forêts Modèles, aussi dans les domaines tels que la gouvernance, l'émergence, la décentralisation et autres. Quatre jours, bien que court, auront suffi pour les conférenciers de bénéficier des connaissances au regard de l'abondance des matières traitées.

En fin de compte, ces 1^{ères} assises Africaines sur les Forêts Modèles, ont marqué les esprits et mémoires des acteurs, les participants des partenaires institutionnels et étatiques. Sur les traces d'une commune ambition de réflexion, le pari de parler d'une seule et unique voix s'est accompli dans le regard évaluatif de ces assises. Aux côtés des matières s'ajoutaient d'autres qui ont permis aux participants, venus de plusieurs horizons, de se mettre au parfum sur les questions de sécurité de la valorisation de l'entrepreneuriat féminin et local généralement de Forêts Modèles et leurs expériences respectives ; de la synergie entre changement climatique et du développement durable sans oublier la décentralisation et le développement durable.

Au sortir de cette rencontre entre les partenaires des Forêts Modèles, le sentiment général qui s'est dégagé est celui d'une mission accomplie, d'un voile soulevé pour une lumière plus éclairante dans un cadre sombre par le passé. Les Forêts Modèles portent fièrement les attributs, pensent les participants, de ce label de révolution positive d'un business social vert. Sur ce, l'avenir de l'émergence africaine repose sur : - l'économie verte et solidaire ; - la conservation des écosystèmes ; - le



Vue des participants



Photo de famille

développement local des communautés locales africaines ;
 - le rôle des acteurs en réseaux et sur la reconnaissance de l'outil Forêt Modèle pour les axes de la COMIFAC. A ce titre, les organismes, la communauté internationale et les Etats en appellent à accélérer la normalisation et le soutien des forêts Modèles. Les conférenciers ont recommandé que le Réseau Africain des Forêts Modèles soit membre observateur de l'Union Africaine.

Au bout des débats, réflexions et autres discussions, les rideaux de la 1^{ère} Conférence Africaine sur les Forêts Modèles sont tombés dans un climat de bon enfant. Les leçons apprises au cours de cette réunion ont été multiples et variées. L'ardent souhait du comité d'organisation est de voir aboutir les précieuses résolutions et recommandations de Yaoundé pour une prochaine échéance réussite en faveur de l'Afrique émergente.

Il sied de noter que la cérémonie d'ouverture et de clôture a drainé une foule immense, harmonisée par un décor

humain et matériel assez représentatif de la dimension interculturelle de l'événement. Cette 1^{ère} Conférence Africaine sur les Forêts Modèles a été placée sous le parrainage de son Excellence, le Président Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et a bénéficié du soutien remarquable du Canada, honoré par la présence de son Haut-commissariat au Cameroun. Parmi les participants, l'on a noté les représentants des Gouvernements du Cameroun, du Congo, de RDC, du Rwanda, de la Centrafrique, en charge de la protection de la nature, du commerce du développement durable et des questions annexes, de la COMIFAC. De l'Organisation Internationale de la Francophonie, du Réseau International des Forêts Modèles (RIFM), du Réseau Africain des Forêts Modèles (RAFM), des partenaires et des organismes de la société civile. ■

Eznes



Réunion du comité tripartite des ministres de l'initiative transfrontalière des forêts du mayombe



Vue des Ministres.

Kinshasa, en RDC, a servi, du 11 au 13 février 2013, de cadre pour la 2ème réunion des ministres réunis au sein du Comité transfrontalière du Mayombe. A l'issue de leurs travaux, une déclaration a été rendue publique dans laquelle les ministres des pays concernés ont réaffirmé leur ferme volonté commune d'approfondir leur coopération transfrontalière au service des aires transfrontalières de conservation du Mayombe.

Les ministres en charge des forêts et de la conservation de la nature de la république d'Angola, de la république du Congo, de la république de Gabon et de la république démocratique du Congo se sont réunis à Kinshasa pour discuter de l'avenir de l'initiative transfrontalière des forêts du Mayombe.

Au terme de leurs travaux, plusieurs résolutions ont été prises, notamment, celles relatives à la validation du plan stratégique du grand Mayombe, à la dynamique socio-économique, aux résultats de l'application de la loi et des impacts des changements climatiques, à l'adhésion du Gabon qui a été faite par une déclaration officielle, la liste est loin d'être exhaustive.

Par ailleurs, les ministres ont réaffirmé et apprécié la nécessité d'un instrument juridique contraignant pour réguler le partenariat transfrontalier. A cet effet, ils ont donné mandat à un comité régional technique, qui sera composé de deux délégués par pays, pour proposer un avant – projet relatif audit instrument juridique contraignant. Ce comité pourra être appuyé par un Juriste de l'UICN, et se réunira à Brazzaville.

En rapport avec l'unité de coordination du projet Mayombe, afin de lui permettre d'être efficace, ils ont exprimé les besoins de sécuriser l'unité de coordination transitoire à court terme et ont décidé que l'unité de coordination transitoire soit dotée des ressources humaines, financières et matérielles appropriées en rapport avec les décisions du CTM de Luanda 2012.

Quant au dernier point relatif à la nécessité de définir clairement les limites de la réserve au niveau des Etats, les Ministres ont validé les projets de délimitation de l'aire protégée transfrontalière tels proposés par chaque Etat.



CPCAF

4^{ème} édition
Pointe-Noire,
28, 29 et 30 Mai 2013



ECONOMIE VERTE :

**Un Moteur pour la diversification
des économies de l'Afrique Centrale**



Mail : greenbusinesscciampnr@yahoo.fr

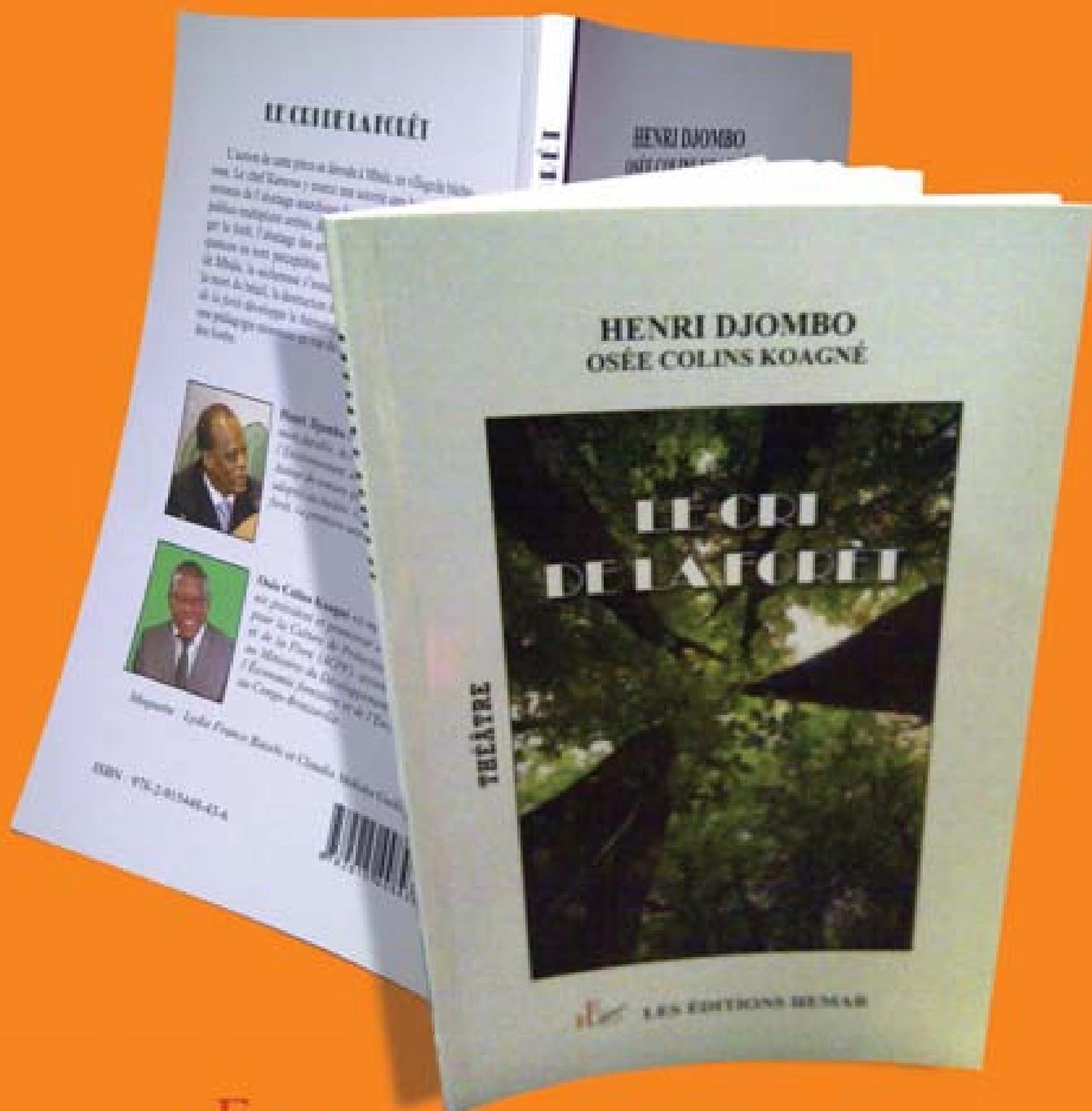
Tel : +242 04 410 00 12 +242 06 940 77 23

+242 05 678 43 75 +242 06 934 20 22

PUBLICATION DU LIVRE **LE CRI DE LA FORET**

THEATRE

PAR HENRI DJOMBO
OSÉE COLINS KOAGNE



LES ÉDITIONS HEMAR